

Bulletin Municipal

Avril 2024 - N°41

Directeur de publication : Etienne Klein • Comité de rédaction : Marielle Fabre et Catherine Malrieu • Impression : Quadrifolio
Ce magazine est une publication municipale de la ville de Châteauneuf de Gadagne à destination des castelnovins.
Crédits photos et remerciements : Alphonse Cangélosi, les élus et responsables d'associations - Freepick

Châteauneuf de
GADAGNE
VILLAGE EN PROVENCE



Le Magazine

Retrouvez toutes les actualités des associations et de la municipalité sur la page Facebook «Châteauneuf de Gadagne»
et sur l'application de la commune : Intramuros / Châteauneuf de Gadagne (téléchargeable sur Apple Store et Google Play)

Savourons le printemps

A retrouver ce mois-ci

BUDGET

PAGE 4

DOMAINE EXPÉRIMENTAL

PAGE 13

170 ANS DU FÉLIBRIGE

PAGE 25

Votre agenda d'avril

- 02** Mairie..... Marché des producteurs
- 03** Mairie..... Nettoyons le Sud
- 04 & 05** Festival de la Sorgue
- 07** Quartier libre Show de Printemps
- 07** FRL..... Randonnée
- 07** Ban des Arts..... Concert
- 08** Mairie..... Conseil municipal
- 09** Mairie..... Inauguration du marché des producteurs
Médiathèque..... CLIP
- 10** Li bon vivent Loto
La Strada..... Film
- 12** Médiathèque..... Atelier numérique
- 13** Comité des Fêtes..... Caramentran
Mairie..... Lecture d'archives
- 14** Akwaba..... Festo Picho
Département de Vaucluse..... Fête des véloroutes
FRL..... Vide grenier
- 15** FRL..... Représentation musicale
- 18** Akwaba..... Concert
- 19** Médiathèque..... Atelier numérique
- 20** Akwaba..... Brocante
Escolo de Font-Segugno..... Dictée
- 21** FRL..... Randonnée
- 24** Mairie..... Réunion jumelage
Li bon vivent Loto
- 25** Nomades..... Spectacle « L'absent.e »
- 26** la Strada..... Film
Akwaba et Médiathèque..... Apérécriture
- 27** Escolo de Font-Segugno..... Conférence

ÉDITO

Chères Castelnovines, chers Castelnovins,

Le bulletin municipal est un outil de communication important pour les élus et pour les associations. Il permet à chaque habitant d'avoir la possibilité d'être informé de l'actualité sur la commune chaque mois.

Il est entièrement réalisé par des élus et des bénévoles des associations.

Vous êtes vous déjà demandé comment ce journal arrivait dans vos boîtes aux lettres?

Une fois les articles réalisés, mis en page, le journal part en impression et est ensuite confié à 50 bénévoles castelnovins dans les différents quartiers. Chacun se charge de distribuer un certain nombre de bulletins municipaux dans les boîtes aux lettres autour de chez lui.

Nous voulons profiter de cet éditto, pour mettre à l'honneur toutes ces personnes qui consacrent un peu de leur temps, tous les mois, sans exception, au service de la commune et des castelnovins. MERCI à vous, mesdames et messieurs les distributeurs pour votre disponibilité et votre engagement au service de la collectivité.

Nous ne le rappellerons jamais assez que l'engagement citoyen, le bénévolat, la dynamique des associations sont des atouts essentiels pour les communes. Et, au travers de ces remerciements, ce sont aussi, toutes ces personnes qui s'investissent et qui dynamisent, par leurs actions, la vie à Gadagne que nous devons remercier.

L'engagement et le travail des élus, des agents ne suffisent pas à rendre un village agréable à vivre. Ce sont aussi et surtout ses habitants, par leur comportement, leur investissement, leur bienveillance, par l'entraide, leur civisme, qui font la richesse et le bon fonctionnement de la communauté. Sans eux, sans vous, Gadagne ne serait ou ne sera plus Gadagne comme on l'aime.

Vous retrouverez, dans ce magazine d'Avril, beaucoup de ces sujets qui animent le village pour le bien être de tous.

Bonne lecture et profitez bien des beaux jours retrouvés.



Etienne Klein
Maire



Sommaire

Retour en images	page 3	•	Ecole et enfance	page 17
Citoyenneté et vie municipale	page 4	•	Gadagne et vous	page 18
Travaux	page 10	•	Associations	page 20
Portraits	page 11	•	Histoire et traditions	page 25
Agriculture	page 13	•	Compte-rendus des conseils municipaux	page 26
Environnement	page 14	•	Etat civil	page 28
Culture	page 15	•		
Communauté de communes	page 16	•		

Retour en images



Voeux du Maire aux agents



Repas de l'âge d'or



Réunion publique sur les O.L.D.



Assemblée générale des jeunes agriculteurs de Vaucluse



Spectacle Nomades : "Parler Pointu"



Galette des rois avec les distributeurs du bulletin municipal



Remise du diplôme Terre de Jeux 2024



Course des enfants à la Foulée des Félibres



POINT ANNUEL SUR LE BUDGET



Comme chaque année, le Conseil Municipal délibérera début avril sur le budget de la commune. Il se penchera sur le compte administratif des dépenses et recettes de l'année 2023 écoulée, et sur le budget primitif des dépenses et recettes prévues pour l'année 2024. Ce bulletin municipal d'avril arrive tous les ans un peu trop tôt pour détailler les éléments budgétaires, avant qu'ils aient été votés, mais voici les éléments principaux sur lesquels les discussions porteront en conseil.



En 2023 nous avons maintenu un bon équilibre recettes-dépenses, malgré l'inflation

Pour le fonctionnement, avec 3,65 M€ de recettes (en hausse de 6.7%) et 3 M€ de dépenses (en hausse de 7%), il en résulte 553 000€ d'excédents dégagés pour financer des investissements et amortissements.

Ce montant se maintient à un niveau comparable à 2022, ce qui est satisfaisant pour une année 2023 sujette à un niveau d'inflation que l'on n'avait pas connu depuis des décennies.

Et ce sont bien les charges générales qui montrent une augmentation très forte : elle est due bien sûr à l'inflation sur des postes comme l'énergie, les fournitures alimentaires pour la cantine ou les achats de matériaux. Mais elle est due aussi à plusieurs dépenses imprévues pour des interventions d'urgence sur nos équipements municipaux. Nous avons à Gadagne des salles et équipements nombreux et de très belle qualité, contribuant à la qualité de vie du village, mais pour une bonne partie d'entre eux le vieillissement se fait sentir.

En matière d'investissement, les plus gros projets du budget 2023 sont la livraison de la Place du Félibrige, l'engagement des travaux de la route du Thor, la fin des aménagements route de la gare et chemin de Vieux-Moulin, et la première tranche de l'acquisition de la maison de Mme Blanc. Mais dans les 2,3 M€ engagés ou soldés figurent aussi de nombreux projets de moindre ampleur : en installations sportives (reprise du stade P. Molland pour ses 30 ans...), en bâtiments (escalier de l'église, reprise d'une toiture...), en voirie (chemins de Jonquerettes, Bonpas...) et de manière générale pour embellir le village (habillage du DAB, fresque, croix des bourgades, agrandissement du cimetière de Campbeau...).



Une situation très saine de la commune en terme d'endettement

Tous ces projets ont été couverts sans faire de nouvel emprunt en 2023, ce qui place la commune dans une situation très saine en matière d'endettement, avec une dette de 414 € par habitant début 2024.

Les prévisions budgétaires pour 2024 et les années à venir montrent une érosion des recettes : la crise de l'immobilier réduit sensiblement la taxe perçue sur les ventes, l'Etat annonce des baisses de dotations pour réduire son déficit, et les recettes de location des biens municipaux diminuent.

Parallèlement, malgré un suivi rigoureux des dépenses courantes, les dépenses augmentent (évolutions des indices salariaux, explosion du coût des assurances, coûts d'entretien de nos bâtiments), et nous souhaitons encore améliorer le service rendu (centre de loisirs, action sociale,

communication) dans une période où la commune grandit et où les Castelnovins attendent des services au public au plus près de leurs besoins.

Pour contrer cet « effet ciseau », il sera proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation du taux des impôts locaux. Rappelons que notre taux est particulièrement avantageux comparé à la moyenne des communes de notre strate, et encore plus maintenant que nous sommes dans la strate « 3500-5000 habitants ». Il le resterait avec les hausses modérées qui seront proposées au Conseil.

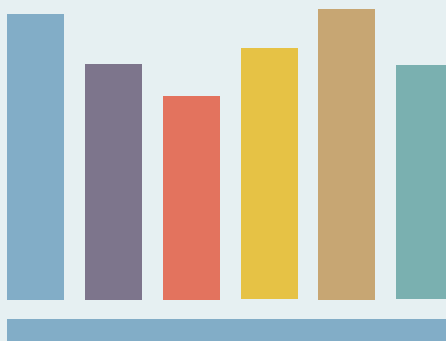


Pour les investissements 2024, le principal projet porte sur la rénovation de la Mairie

L'objectif est double : garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite comme nous l'impose la loi et en réaliser la rénovation énergétique. La fin de l'acquisition de la maison de Mme Blanc est aussi inscrite mais sera couverte par la revente de ce bien.

Beaucoup de plus « petits » projets figurent également au programme, en particulier pour l'entretien de bâtiments (toitures, réglementation énergétique, isolation), l'entretien de voiries et la réduction de la vitesse des véhicules, la remise en valeur de notre patrimoine (porte de l'horloge).

L'autofinancement et les subventions ne suffiront pas à couvrir l'ensemble des projets ; le recours à un emprunt modéré sera donc envisagé d'autant que la commune reste, comparativement aux communes de même strate, peu endettée.

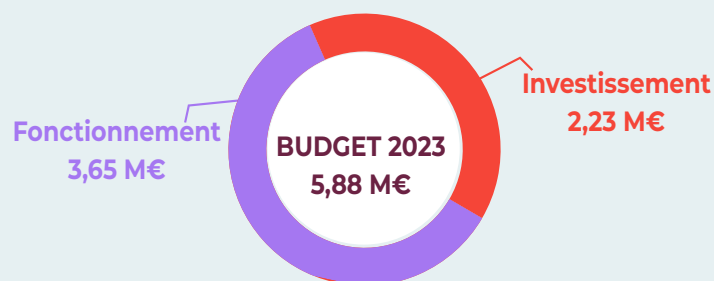


BUDGET 2023 RÉALISÉ, TEL QU'IL SERA SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 8 AVRIL

LES RESSOURCES

FONCTIONNEMENT : 3,65 M€

Impôts et taxes locales.....	2 907 k€
Dotations et participations (ex : dotation de l'Etat, compensation par l'Etat d'exonérations fiscales)	273 k€
Produits des services et autres produits (ex : paiements cantine, location de logements municipaux).....	3 332 k€
Autres recettes (ex : remboursements d'assurance)	136 k€



INVESTISSEMENT : 2,23 M€

Ressources propres (ex : excédent de fonctionnement).....	1 100 k€
dont solde antérieur	247 k€
Emprunt	0 k€
Subventions.....	825 k€

LES DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Salaires et charges salariales	1 697 k€
Charges à caractère général (ex : énergie, alimentation cantine).....	1 026 k€
Autres charges (ex : subventions aux associations)	268 k€
Charges financières (ex : intérêts d'emprunts)	103 k€
Amortissement et excédent	553 k€

INVESTISSEMENT

Aménagements, voiries, réseaux (inclus route du Thor).....	1 686 k€
Bâtiments (inclus escaliers de l'église, stade P. Molland)	233 k€
Acquisitions (Maison Blanc 1 ^{ère} tranche)	105 k€
Autres investissements.....	31 k€
Remboursement de la dette	172 k€



ÉLECTIONS EUROPÉENNES : ÊTES-VOUS INSCRIT ?

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union Européenne. Il n'y a qu'un seul tour. L'élection des représentants Français aura lieu les 8 et 9 juin 2024.

Afin de vous assurer de pouvoir voter dans la commune, vous devez être inscrit au préalable sur les listes électorales (demande à déposer le vendredi 3 mai 2024 au plus tard).

Pour vérifier votre inscription :

► En ligne sur le site www.service-public.fr rubrique "Elections"

Pour les jeunes majeurs (ayant eu 18 ans depuis les dernières élections et habitant la commune) leur inscription sur les listes

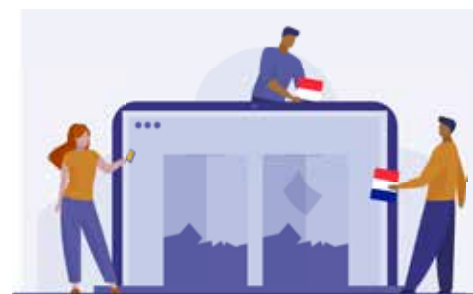
électorales a été faite d'office à partir de leur recensement en Mairie qui a dû être fait l'année de leur 16 ans. Vérifier malgré tout sur le site.

Pour vous inscrire en mairie :

► Vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile inférieur à trois mois.

Les bureaux de vote restent inchangés, à savoir :

► Bureau 1	Salle Anfos Tavan
► Bureau 2	Salle Anfos Tavan
► Bureau 3	Groupe scolaire P GOUJON (maternelle)
► Bureau 4	Groupe scolaire P GOUJON (élémentaire)



MATINÉE DE COLLECTE DES DÉCHETS : RENDEZ-VOUS LE 13 AVRIL



La région, pour la 2^{de} année, organise une opération de nettoyage le 13 avril à laquelle s'est inscrite la commune.

Rendez-vous nous est donc donné à **8h30 sur la place du marché aux raisins** pour passer ensemble une matinée de nettoyage du village.

Venez nous rejoindre pour un accomplir un geste éco-citoyen en famille ou entre amis !

Apportez juste vos gilets de sécurité, nous fournissons le reste du matériel. La matinée se clôturera par un verre de l'amitié.



JETER SON MÉGOT DANS UN ENDROIT ADAPTÉ : LE GESTE À ADOPTER

Pour 12% des cigarettes consommées en France, le mégot fini jeté dans l'espace public, au sol ou dans les grilles du réseau pluvial. Cela représente 7,7 milliards de mégots, qui vont se dégrader dans l'environnement, composés en partie de substances plastiques et chargés en produits toxiques.

12% des mégots de cigarettes sont jetés dans l'espace public

A Châteauneuf de Gadagne, par exemple, les grilles du pluvial s'évacuant dans la Sorgue, les mégots jetés dans ces grilles, ou lessivés par temps de pluie, finissent dans notre belle rivière... alors que peu de fumeurs se permettraient de jeter leur mégot directement dans l'eau de la Sorgue !

Et que dire du risque incendie quand le mégot est jeté dans les espaces naturels, ou par la fenêtre d'un véhicule en bord de route...

7,7 milliards des mégots sont jetés au sol en France

Que ce soit de manière désinvolte ou décomplexée, par réflexe ou par habitude, ce geste de jeter son mégot au sol ou dans la nature doit changer, pour que les mégots finissent dans des cendriers urbains ou cendriers de poche.



La commune a contracté récemment avec l'éco-organisme **ALCOME**, qui utilise les sommes payées par les producteurs de cigarettes pour de la communication et de l'équipement en cendriers.

Des cendriers seront donc installés dans notre village dans les mois qui viennent.

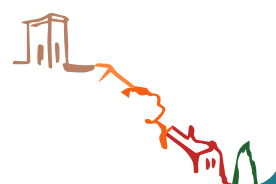


CARTOUCHES DE PROTOXYDE D'AZOTE : NE LES JETEZ PAS !

Si vous avez ou si vous trouvez ce type de cartouches, ne les jetez pas à la poubelle ou dans les colonnes de tri.

Au delà du fait qu'elles sont dangereuses pour la santé si on inhale leur gaz, elles mettent à mal les usines de traitement de nos déchets car elles peuvent exploser dans les fours d'incinération et causer des dégâts très importants.

Vous pouvez les déposer à la déchetterie ou en mairie (nous nous chargerons de les emmener en déchetterie)





LE BARRAGE DU LAVOIR S'EST REFAIT UNE BEAUTÉ !

Il y a quelques mois, certains d'entre vous ont pu constater un descellement des pierres de parement sur l'ouvrage. La municipalité a fait appel au Syndicat mixte du bassin des Sorgues, celui-ci est en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de la rivière. L'entreprise l'Atelier de la Boutisse (L'Isle-sur-la-Sorgue) a réalisé la réparation. Il a fallu nettoyer la végétation, déposer les pierres descellées, reprendre des joints. Ces travaux ont entièrement été pris en charge par le syndicat.

COMPOSTABLE OU BIODÉGRADABLE ?

Connaissez-vous la différence ? Le "Biodégradable" désigne un produit qui peut se décomposer grâce à des micro-organismes, dans des conditions favorables telles que la chaleur, l'oxygène et l'humidité. Il se transforme en substances naturelles, sans causer de dommages à l'environnement. Cependant, pour être considéré comme biodégradable, un produit doit se décomposer rapidement.

Le "Compostable" désigne un produit qui se décompose pour former un compost de qualité. Le compost obtenu a une faible concentration en métaux lourds et ne présente aucun risque de toxicité pour l'environnement. Un produit biodégradable n'est donc pas forcément compostable ! Il peut se dégrader, mais il ne fournira pas de compost.

Nous rappelons qu'un composteur collectif est à votre disposition au jardin des bourgades. Si vous êtes intéressés pour participer à en tant qu'utilisateurs, merci de vous présenter à la mairie afin de signer la charte des bonnes pratiques d'utilisation.



Bon à Savoir

ENVOYER UNE LETTRE DEPUIS SA BOÎTE AUX LETTRES

La Lettre Services Plus est une lettre tout-en-un qui vous permet d'envoyer, avec un suivi inclus, des documents ou des petites marchandises dans un délai qui vous sera donné par La Poste.

Le service d'envoi depuis votre boîte aux lettres est gratuit et compris dans la Lettre Services Plus. Pour en bénéficier, il vous suffit d'en faire la demande sur le site de la poste : www.laposte.fr. Faites votre demande sur le site et votre facteur passera pour la récupérer.

Toutes les infos sur : <https://aide.laposte.fr/contenu/comment-envoyer-une-lettre-services-plus-depuis-ma-boite-aux-lettres>

MERCI

d'avoir ramassé les crottes de Médor



Gadagne, le village où il fait bon vivre... GRÂCE À VOUS !

Châteaufort de
GADAGNE
VILLAGE EN PROVENCE

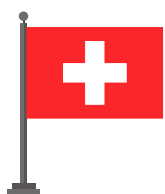
OBLIGATION DE TENUE EN LAISSE DES CHIENS SUR LA COMMUNE

Malgré les rappels dans le bulletin municipal, il est regrettable de constater l'incivilité croissante de certains propriétaires de chiens. Au delà de l'obligation d'éviter toute nuisance à la propreté (déjections canines, et ce malgré les distributeurs de sacs installés sur la commune), à la sécurité et à la tranquillité des autres habitants (abolements intempestifs...), les propriétaires avaient jusqu'alors, l'obligation de toujours accompagner leur animal sur la voie publique et d'en rester maîtres.

Des récents incidents à cause de chiens non tenus en laisse (poubelles et sacs pour le ramassage sélectif éventrés sur la voie publique, personnes importunées...), nous ont conduit à prendre un arrêté portant sur l'obligation de tenue des chiens en laisse sur notre commune. Celle-ci est désormais obligatoire sur toutes les voies dans la partie urbanisée de la commune (centre, places, rues...), aux abords du parc de l'Arbousière, chemin des pierres et avenue Voltaire Garcin, zones très fréquentées par des promeneurs et enfants. Les parcs publics sont toujours interdits aux chiens, même tenus en laisse, tel que stipulé à leurs entrées.

Conformément aux règles en vigueur les dispositions du présent arrêté seront affichées et pourront donner lieu à contravention. Mais nous comptons surtout sur la compréhension de chacun pour mettre en oeuvre ces dispositions pour le bien vivre ensemble de tous.

JUMELAGE : C'EST CETTE ANNÉE !



Depuis plus de 40 ans, nous sommes jumelés avec Perroy, charmant village Suisse situé sur les rives du Lac Léman ; et, au rythme de rencontres bisannuelles, c'est un véritable plaisir de se retrouver lors du week-end de Pentecôte.

Cette année, nous serons ravis d'accueillir nos amis Perrolans les 18-19 et 20 mai.

Nous vous invitons à la **réunion du mercredi 24 avril à 18h à l'Arbousière**, nous vous dévoilerons le programme prévu pour les 3 journées et procéderons aux inscriptions.

Les personnes désireuses de participer au jumelage, bien que n'ayant pas de correspondant attitré, sont également invitées à cette réunion.

N'hésitez pas à venir vous renseigner !



2023, STABILITÉ DES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ POUR GADAGNE

Alors que la Préfète a présenté en février les chiffres de la sécurité pour le Vaucluse en 2023, globalement à la hausse, la Gendarmerie de Saint-Saturnin nous a également communiqué les éléments pour Châteauneuf de Gadagne pour l'année écoulée.

Par rapport à 2022, on peut se satisfaire d'une baisse de 12% des interventions (tapages, accidents de la route, violences familiales...) et d'une stricte stabilité des atteintes aux biens (cambriolages, atteintes aux véhicules, dégradations, dépôts sauvages).

Même si on souhaiterait que chaque fait puisse être évité, ces statistiques nous placent parmi les communes très favorisées du département pour ce qui est du nombre de faits par habitant.

PROJET D'IMPLANTATION D'ANTENNES

Les opérateurs de téléphonie mobile sont mandatés par l'Etat afin de garantir la meilleure couverture possible sur le territoire français. Dans ce contexte, nombre d'opérateurs se sont rapprochés de personnes privées dans notre commune. En effet, notre territoire connaît des zones grises (mauvaise qualité du réseau) et la commune ne peut empêcher ces implantations dans le domaine privé. Aussi, afin de maîtriser les lieux et modalités d'implantation, la municipalité a fait le choix de proposer, quand une demande se présentera, un terrain communal.

Un projet d'implantation de deux antennes est étudié avec SFR et FREE au Stade P. Mille (un faux cyprès intégré dans la haie sud du stade et un monotube en remplacement d'un mât d'éclairage du stade, hauteur 25 m). Il s'agit bien d'une zone grise où les opérateurs souhaitent s'installer et où des habitants avaient exprimé, lors d'une réunion de quartier en 2023, leurs difficultés à obtenir une bonne qualité de réseau. Cette implantation permet de garantir cette couverture réseau. Le site choisi permet également d'être à plus de 60 m des habitations les plus proches. Une installation trop éloignée des habitations ne permet pas de couvrir la zone correctement. La commune a conclu des conventions



avec SFR et FREE qui ont été soumises au conseil municipal du 15 janvier dernier. Y sont mentionnés les montants des loyers annuels qui seraient versés à la commune : 9 000 € pour le monotube de SFR et 6 500 € pour le faux cyprès de FREE.

Ensuite, et conformément à la loi « ABEILLE », un dossier d'information de chaque opérateur a été mis à disposition du public afin que ce dernier puisse exprimer son avis. Les opérateurs organiseront une permanence en mairie en avril afin de recevoir les personnes qui se sont exprimées et répondre à leurs interrogations.

Au moment où nous écrivons ces lignes pour le bulletin municipal, le dossier sur ces 2 projets est toujours en cours d'instruction.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur l'exposition aux ondes sur notre commune, dans la mesure où des antennes sont déjà installées depuis plusieurs années en zone urbaine, vous pouvez vous rendre sur le site www.cartoradio.fr. Il permet de voir l'implantation des antennes existantes et les mesures d'exposition aux ondes en différents points de la commune (« Configurer l'affichage / Afficher les Mesures / Ancienneté : Toutes » pour voir toutes les mesures).

Comme vous pourrez le constater, les niveaux sont très faibles, même à proximité d'antennes existantes. La commune demande régulièrement des mesures pour suivre les niveaux d'exposition et continuera à le faire. Vous pouvez également demander des mesures à votre domicile avant et après installation des antennes, nous relayerons votre demande auprès de l'ARCEP.

HARCELEMENT SCOLAIRE PARLONS-EN !

LA FCPE de Châteauneuf-de-gadagne vous invite, parents d'élèves de l'école élémentaire Pierre Goujon, à participer à une réunion d'information/débat sur le harcèlement scolaire.

Venez repérer les premiers signes pour pouvoir dire "NON au harcèlement"

**Vendredi 5 avril à 17h30
à la salle ANFOS TAVAN**

Afin de pouvoir poser toutes vos questions librement, les enfants ne sont pas conviés à ce moment d'échanges.

Aussi, de façon exceptionnelle, le CLAE prendra en charge les enfants des parents qui souhaitent y participer, **jusqu'à 19h, sous réserve d'inscription !**

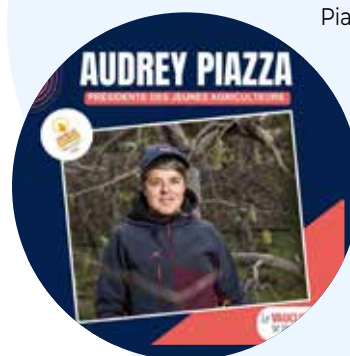
Nous vous espérons nombreux pour agir ensemble et améliorer la vie des enfants à l'école.

pHARE Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

fcpe

NON AU HARCELEMENT

UNE AGRICULTRICE CONNUE ET RECONNUE !



Toutes nos félicitations à Audrey Piazza, agricultrice sur notre territoire, qui a été faite Chevalier de l'ordre du mérite agricole en novembre dernier. Par cette distinction, son engagement sans faille et ses actions au service des jeunes agriculteurs et plus largement au service de l'agriculture de Vaucluse ont été reconnus.

Partageant sa vie entre son exploitation, ses engagements au sein des JA Vaucluse et sa famille, nous la soupçonnons d'avoir des journées qui durent plus de 24h ! Et c'est tout naturellement que le département l'a choisie, avec d'autres vauclusiens méritants, pour porter la flamme olympique qui traversera le territoire vauclusien le 19 juin prochain. Quel parcours !

Au plaisir de la retrouver sur son exploitation "Les vergers de Bonpas", domaine de la Croisette 636 Chem. des Hautures.



ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Le projet de modification n°3 du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU à vocation économique située secteur du « Moulin Rouge ».

Par un arrêté municipal du 15 mars 2024 l'enquête publique portant sur ce projet a été prescrite

Cette enquête publique se déroulera du 8 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur William Van Duc, a été désigné commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il recevra le public :

- Le lundi 8 avril de 13h30 à 16h30 à la Mairie
- Le mardi 23 avril de 13h30 à 16h30 à la Mairie
- Le jeudi 2 mai de 13h30 à 16h30 à l'école maternelle P. Goujon (accessible aux personnes à mobilité réduite)
- Le vendredi 10 mai de 13h30 à 16h30 à la Mairie

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie ou sur le site internet de la commune : www.chateauneufdegadagne.fr (rubrique « Urbanisme »). Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie aux

heures habituelles d'ouverture, sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

(Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie)

Chacun pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête publique mis à disposition en Mairie pendant toute la durée de l'enquête, ou,
- les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, 1 place de la Pâtière 84470 Châteauneuf de Gadagne, ou,
- les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne par la messagerie : contact@chateauneufdegadagne.com

A l'issue de l'enquête publique, après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal de Châteauneuf-de-Gadagne pourra approuver la modification n°3 du PLU ou décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°3 du PLU.

Des informations peuvent être demandées auprès de M Louche au 04.90.22.41.10 ou contact@chateauneufdegadagne.com



CIRCULATION DES POIDS LOURDS SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 6, AXE VEDÈNE-CAUMONT

Suite à une demande de la commune de St Saturnin lès Avignon auprès de la Préfecture de Vaucluse pour limiter sa traversée sur les deux axes principaux par de trop nombreux poids lourds, la Commission Départementale de Sécurité Routière, en accord avec les Communes de Vedène, Saint Saturnin lès Avignon, Jonquerettes, Châteauneuf de Gadagne et Caumont, a conclu à une interdiction pour le transit sur la RD6 de la circulation des poids lourds supérieurs à 19 tonnes. Pour la déserte locale, tout tonnage reste autorisé. Cette mesure sera mise en oeuvre dans les prochains mois.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU THOR DEVANT LES COMMERCES



Les travaux d'aménagement de la route du Thor, entre la rue Pérrolane et les escaliers faisant la liaison entre la route du Thor et la rue Baron Le Roy, sont actuellement en cours. Les commerces restent ouverts durant la durée des travaux.

La commune, consciente de la gêne occasionnée par cet aménagement, demande un effort de compréhension de la part des usagers de ces lieux et de respecter les mesures de sécurité mises en place.

LE POINT TRAVAUX

INTERVENTION SUR LES ARBRES



A l'image de la photo du micocoulier de la place Aimadieu, plusieurs arbres remarquables de la commune reçoivent actuellement une attention particulière d'une entreprise qualifiée.

Ainsi le micocoulier de la rue Giraud Amic, les arbres morts du parc de l'Arbousière, le cèdre mort du parking du Vieux-Moulin et autres essences vont tour à tour recevoir les soins appropriés à leurs espèces.

LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE

Les travaux de construction de la crèche intercommunale, derrière la salle Tavan, suivent leurs cours selon le planning prévisionnel annoncé, ce qui permet actuellement d'envisager l'ouverture du site pour le dernier trimestre 2024.

Un aménagement paysagé, à la charge de la commune est prévu, entre l'arrière de la salle Tavan et le chemin des Ecoliers.

Un chemin permettra la jonction entre les abords de l'école Pierre Goujon et la médiathèque. Un itinéraire pour déplacement doux sera ainsi réalisé entre l'école et le parking Vieux Moulin. Il permettra ainsi de rejoindre facilement le centre du village.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE CAMPBEAU



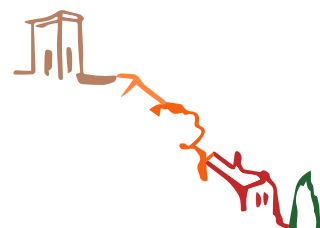
L'agrandissement du cimetière Campbeau est réalisé. Plusieurs concessions ont été acquises. Un nouvel ensemble d'urnes funéraires sera mis en place durant 2024. Il reste à fixer les rampes de part et d'autre des escaliers pour l'accès en sécurité au nouveau point d'eau.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT



Le réseau d'assainissement entre le Portail Neuf et le bas de la rue de La Source nécessite une rénovation totale. Dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a entrepris les travaux en urgence fin 2023 et va les continuer à compter du 11 mars, à priori jusqu'à mi-avril.

A ce jour, du Portail Neuf à la place de la Reille, le réseau est neuf et la circulation et le stationnement est à nouveau possible comme en témoigne la photo.



SILENCE, CA TOURNE ! PORTRAIT DE LÉA POULIN

Originaire de Gadagne, tu as créé il y a 2 ans ta société Einalian Productions qui réalise, produit, et distribue des films, séries, clips et publicités. Comment es-tu arrivée dans ce milieu artistique si particulier ?



Par passion ; tout simplement. Au départ je souhaitais devenir actrice et je suis logiquement montée à Paris car c'est l'endroit idéal pour débiter. Pendant 3 années, au fil des rencontres, j'ai compris les rouages du métier, au point de me lancer à fond dans cette

activité de production. Cela s'est concrétisé par mon accréditation au CNC (Centre National du Cinéma).

Tu navigues donc entre vie parisienne et vie castelnovine ?

Exactement. Si le siège de l'entreprise est à Paris pour le côté « pratique », j'ai rapidement voulu établir un établissement secondaire à Gadagne, village auquel je suis

très attachée. Cela m'a permis de tourner de nombreuses scènes dans la région, et de rencontrer de nouveaux partenaires institutionnels. La région Sud est à la fois riche culturellement, mais aussi tellement belle !!

Quelle est ton actualité dans les mois qui arrivent ?

Depuis janvier nous avons organisé avec mes collaborateurs la distribution d'un long métrage intitulé « Au plein air ». Cela consiste à planifier une vraie tournée dans toute la France pour rencontrer des cinémas qui projeteront cette œuvre forte qui traite de l'inclusivité de personnes SDF. C'est un projet cinématographique qui a déjà été récompensé au Cinestar by Canal + en 2022. Cette tournée s'est clôturée début mars à Marseille.

Parallèlement, nous allons débiter les tournages de deux autres films : « Incidence », et surtout « Escapade » dont l'action se situe à la fois dans le Sud de la France, mais aussi au Québec. D'ailleurs, s'agissant d'une production franco-québécoise à part entière, nos équipes vont travailler de concert avec nos amis d'outre-atlantique. Une expérience humaine que nous languissons tous !

Et sur Gadagne ? Des projets en particulier ?

Effectivement, j'avais à cœur de créer une salle de post-production et montage à Gadagne, car il n'y en a aucune dans le Vaucluse. Ce projet est en train de se concrétiser car nous finalisons en ce moment le financement. Plusieurs mécènes nous ont rejoints, et il y a un véritable engouement qui me fait tellement plaisir... Je vais citer par exemple Christine Collignon qui nous apporte un vrai soutien matériel, et qui nous aide pour la partie gestion d'entreprise.

Concrètement, comment est-ce que les castelnovins pourraient t'aider ?

Et bien tout d'abord en allant au cinéma voir nos films ! Nul doute que des salles vauclusiennes vont bientôt projeter nos œuvres ; et j'invite les personnes à communiquer leurs avis sur tous les réseaux possibles.

Par ailleurs, il est également possible de devenir mécène pour nous aider à grandir. Visitez notre site internet : vous trouverez tous les renseignements : www.einalian-productions.com

LE CAFÉ DU SÉNOT : UN NOUVEAU NOM POUR UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Vous l'avez sûrement remarqué le 112 a fermé ses portes, après quasiment 6 années de service, nous souhaitons bon vent à Lionel et Anthony. Une nouvelle équipe vient de s'installer, nous leur souhaitons la bienvenue dans des locaux fraîchement rénovés.



Camille, Yannis et Thibault, une histoire de famille. Camille et Thibault possèdent déjà un restaurant bistrannique provençal à Châteaurenard : « Camille en Provence ».

Yannis, le beau-frère est bien connu dans le village puisqu'il est licencié au Sporting Club de Gadagne depuis une



quinzaine d'années. C'est lors de vacances familiales en Corse que cette opportunité s'est présentée, la décision a été prise rapidement de se lancer dans ce nouveau projet.

Pourquoi "Le café du Sénot" ?

"Nous avons choisi pour nom, celui du cours d'eau qui longe notre café. Ce choix fut pris également pour avoir un lien avec les habitants de Châteauneuf de Gadagne."

Quel type de cuisine proposez-vous ?

"Nous voulons une cuisine familiale et provençale, avec tous les premiers vendredis du mois le traditionnel Aioli Formule le midi plat + dessert 18.50 € - Plat du jour 15 € Carte disponible pour plus de choix : viande grillée (côte de bœuf), poissons Suggestion le week-end comme des burgers gourmands avec un pain artisanal et des produits frais faits maison."

Quand pouvons nous venir chez vous ?

"Côté café, le bar est ouvert depuis le 6



février :

Du lundi au jeudi de 06h30 à 20h00.

Le vendredi de 06h30 à 00h30 et le samedi de 18h00 à 00h30

Côté Restaurant ouvert depuis le 26 février : du lundi au vendredi de 12h00 à 15h00, le vendredi et samedi soir de 19h00 à 23h30"

Votre philosophie ?

"Un café de village, est avant tout un lieu social de partage et de convivialité. Nous tenons à garder cet esprit. Nous voulons participer aux différentes manifestations et que notre établissement devienne un lieu intergénérationnel.

2024 est une année riche en événements sportifs nous diffuserons les matchs de la Coupe d'Europe de Football mais aussi les Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous avons également un terrain de pétanque, une belle terrasse où nous pourrions proposer des animations musicales et bien plus encore...

Restez connectés !!"

« LA PETITE HISTOIRE DU VILLAGE DANS LA GRANDE HISTOIRE » - EPISODE II SAMEDI 13 AVRIL - 17H - CHAPELLE DES PÉNITENTS

Vous avez été nombreux à apprécier la 1^{ère} lecture d'archives qui a eu lieu lors des dernières journées du Patrimoine, le 17 septembre dernier. Voici une idée de ce qui vous attend lors de la prochaine lecture d'archives qui aura lieu le samedi 13 avril à 17h, dans la chapelle des Pénitents.

Lecture d'archives par Brigitte Sabattini. Lectures autour du testament de Pierre d'Alcantara Goujon. Cette lecture va porter autour de Jean-Baptiste Brémont (15 octobre 1814 - 10 janvier 1867). Dans son testament, Pierre d'Alcantara Goujon précisait qu'il appelait à la tête de son école « Jean-Baptiste Brémont, actuellement secrétaire de la mairie de Gadagne ». Nous avons aussi découvert lors de la première lecture qu'il avait remporté les



enchères de la mise à ferme de la Jousselfine. C'est à ce personnage méconnu que nous consacrons cet acte II. Instituteur « ardent » aux dires d'Anfos Tavan, mais également arboriculteur, il publie un ouvrage « L'arboriculture des écoles primaires ou notions d'arboriculture fruitière mise à la portée des enfants » recommandé par le ministère et invente l'« arbre squelette », un système ingénieux

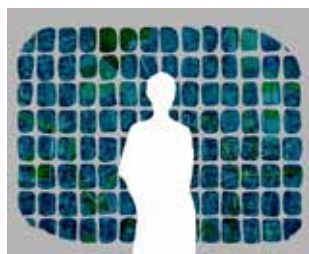
de démonstration des principales sortes de greffes qu'il présentera à travers la France et vendra sous forme de boîte de 14 spécimens en même temps que son manuel. Il mourut de maladie le 10 janvier 1867. Marius Faudrin, son élève devait poursuivre son œuvre.

Jean-Baptiste Brémont épousa en mai 1840 Elisabeth Gardet, une des deux domestiques à qui Pierre Goujon avait légué l'usufruit de sa propriété de Fontségugne. Nous verrons comment

grâce à une transaction avec Jean-Baptiste Giera, et à la somme obtenue pour la cession de cet usufruit, le couple put acquérir une maison proche de la porte d'Avignon. Elisabeth mourut le lendemain même de la mort de son mari, le 11 janvier 1867.

Nous vous attendons nombreux !

« L'ABSENT.E » RÉSIDENCE D'ÉCRITURE DU BEGAT THEATER LA GARANCE – SCÈNE NATIONALE DE CAVAILLON



Dans le cadre d'un partenariat de longue date entre notre commune et La Garance - Scène Nationale de Cavaillon à travers les NOMADE(S), le village accueillera en résidence la compagnie du Begat Theater dirigée par Karin Holmström, artiste complice de La Garance. Cette résidence sera la première de la compagnie en vue de l'écriture de leur prochaine création « L'Absent.e (titre provisoire) », un spectacle immersif

et déambulatoire qui s'écrit pour chaque lieu où il est joué, avec la participation d'un groupe de personnes sur place. L'idée sera d'inventer un protocole qui permettra à l'équipe artistique et à un groupe de personnes impliquées de créer un spectacle in situ dans un temps très court. La forme sera toujours la même mais le contenu sera le reflet d'une rencontre à chaque fois unique. Une dizaine d'habitants du village seront associés à ce projet à travers des ateliers participatifs.

*Présentation publique le jeudi 25 avril 18h30 à la Salle Tavan
Entrée libre*

RÉNOVATION DU PORTAIL DU CIMETIERE

Comme vous le savez certainement, le portail du cimetière de la Traverse a été endommagé il y a quelques semaines.

Nous remercions Robert Vettoretti qui nous a apporté des précisions sur cet ouvrage patrimonial.

En effet, il avait été ajouté à la liste du petit patrimoine du village réalisé en 1997 par la Chambre de Métiers de Vaucluse. Il avait été commandé en 1925 et installé sous la municipalité de Voltaire Garcin. Il constitue un rare élément « Art Nouveau » du

village. On doit cet ouvrage à M. Rousseau, ferronnier d'art à Carpentras.

D'après Robert V., ce n'était pas son emplacement d'origine, il a été déplacé lors du dernier agrandissement du cimetière.

La municipalité a donc décidé de réparer cet ouvrage, sur place. Il faut donc redresser les charnières, dévoiler les 2 vantaux pour régler au mieux la planéité de l'ensemble. Il faut également remettre en place une nouvelle jambe de force puis retoucher la peinture et graisser.



LA VIERGE EST DE RETOUR



La municipalité remercie la famille Estienne/Bounoir qui a remis en état la statuette et sécurisé la niche au début de la Grand'Rue. La mairie, soucieuse de son patrimoine, soutient la remise en état des niches situées dans le village. Une démarche est en

cours afin d'aider les propriétaires qui souhaitent remettre en état ces niches. Nous espérons donc que d'autres niches seront rénovées et sécurisées au cours des prochains mois.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter la mairie : contact@chateauneufdegadagne.com



LE "DOMAINE EXPÉRIMENTAL" : SON RÔLE PASSÉ ET ACTUEL

Le vignoble expérimental, créé en 1987 sur le plateau, avait pour objectif premier de préserver les terroirs d'exception menacés par le tracé potentiel de l'autoroute A7. Cette initiative visait également à répondre aux besoins techniques spécifiques de l'appellation Côtes du Rhône.

À cette époque, il a servi de terrain d'expérimentation pour plusieurs initiatives novatrices. Des recherches approfondies ont été menées sur les cépages, les porte-greffes et les différentes pratiques viticoles. Des essais ont ainsi été réalisés pour mieux comprendre les caractéristiques des cépages, tester la résistance des porte-greffes (systèmes racinaires d'origine d'Amérique du Nord résistant au terrible phylloxera) et explorer les diverses techniques de conduite de la vigne.

Ces efforts ont abouti à des avancées significatives dans le domaine viticole, contribuant à l'évolution et à l'amélioration des vins de l'appellation Côtes du Rhône. Les résultats des expérimentations ont été notamment remarquables dans les années 2000/2010.

Aujourd'hui, bien que les essais agronomiques aient pris fin, le vignoble expérimental conserve son utilité en tant que lieu de préservation et de conservation. Il abrite désormais un "conservatoire" dédié à la sauvegarde de la diversité des

cépages anciens, tels que la Counoise, le Muscardin et le Vaccarèse appelé assis Brun Argenté. Ces cépages, bien que quelque peu oubliés, présentent un intérêt certain pour l'avenir de la viticulture.

Cette parcelle permet aussi de connaître la pérennité des différents cépages. Après plus de 30 ans, cette parcelle permet de donner aux vignerons des informations précieuses sur les cépages qui sont capables de bien vieillir et donc d'orienter leur choix de plantations.

Par ailleurs, la parcelle unique dédiée à l'étude des porte-greffes continue de jouer un rôle crucial. Les recherches menées sur cette parcelle permettent d'approfondir notre compréhension des porte-greffes et de leur impact sur la vigne. Elles contribuent ainsi à orienter les pratiques viticoles vers une meilleure adaptation aux conditions environnementales et aux défis futurs.

En résumé, le vignoble expérimental, initialement établi pour répondre à des besoins techniques spécifiques et préserver des terroirs menacés, continue aujourd'hui de jouer un rôle essentiel en tant que lieu de préservation de la diversité viticole et de recherche sur les pratiques viticoles innovantes.

L'EAU EST PRÉCIEUSE : VOS IDÉES POUR L'ÉCONOMISER



Vous connaissez certainement déjà ces solutions : pas de bain, réparer pour éviter les fuites, mousseurs, goutte à goutte...

Mais connaissez-vous les solutions proposées par des castelnovins sur la page facebook de la commune ?

Installer une petite bassine dans l'évier pour recueillir l'eau de lavage des légumes ou garder l'eau de cuisson afin d'arroser ses plantes avec.

Installer des réserves d'eau fermées (pour éviter la prolifération des moustiques) à chaque descente de gouttière

fermer le robinet pendant le temps de broissage des dents ou le lavage des mains ou pendant le savonnage sous la douche.

Installer un ou des seaux d'eau dans la douche pour les remplir en attendant que l'eau chaude arrive et utiliser cette eau pour arroser ses plantes ou pour éviter l'utilisation de chasses d'eau de temps en temps.

Ensemble faisons que ces gestes deviennent notre routine quotidienne pour préserver nos ressources en eau et réduire la facture !

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)



Une réunion publique d'information a été organisée par la municipalité, en partenariat avec le syndicat mixte forestier du Vaucluse et le SDIS84, le 20 février dernier et a réuni plus de 160 habitants de la commune.

Concernés par les obligations légales de débroussaillage, ces derniers ont pu être informés de la législation en vigueur et mieux comprendre cette dernière. Ils ont pu également avoir des réponses à leurs questions, le sujet étant complexe

Chaque propriétaire qui habite dans une zone soumise aux OLD a reçu courant mars ou recevra prochainement un courrier de la part du syndicat mixte forestier qui leur indiquera la zone concernée par le débroussaillage pour leur propriété et leurs obligations propres. Les propriétaires pourront également, s'ils le souhaitent prendre un rdv avec le syndicat afin de réaliser au mieux leurs travaux.

Pour en savoir plus sur les OLD: <https://www.syndicatmixteforestier.com/>

AMORPHA FRUCTICOSA : UNE PLANTE ENVAHISSANTE



L'amorphe buissonnante, ou, Amorpha fruticosa, a été découverte, il y a quelques mois, sur les berges de la Sorgue de Velleron, et d'innombrables sujets dans la Sorguette affluent de la Sorgue de Velleron, provenant de la commune de Monteux.

Cette plante est une invasive majeure, et a un impact important sur la biodiversité.

Afin de limiter son développement, le SMBS (Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues) a entrepris l'été dernier l'annelage du tronc de la dizaine de sujets localisés dans la Sorgue de Velleron.



Un inventaire général du territoire du bassin des Sorgues est indispensable pour disposer de la connaissance de l'état de la colonisation.

La lutte contre les peuplements établis dans la Sorguette est également indispensable pour contrarier la fructification et la production de graines. Elle doit être entreprise par broyages répétés des peuplements dès le mois d'avril, à renouveler jusqu'au mois de septembre pour contrarier et empêcher la fructification.

Si vous remarquez cette plante, nous vous remercions par avance d'en informer la mairie. Nous demanderons une intervention du SMBS.

Retrouvez toute la documentation sur cette plante :

www.especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2016/05/Amorpha-ARPE.pdf

www.lifelagnature.org/sites/default/files/LAGNat_EE_Fiches_identification_Amorpha_fruticosa.pdf

, FAUCHAGE TARDIF : UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET RÉFLÉCHIE

La ville pratique la fauche tardive qui consiste à réduire, sur des espaces définis, les fréquences de tontes. Cette pratique s'est intensifiée et touche désormais davantage de zones sur la commune ainsi que des sites plus visibles, notamment à proximité du centre-village. Objectif : favoriser la biodiversité végétale et animale. La fauche tardive laisse en effet à la nature le temps de développer des écosystèmes viables pour les insectes pollinisateurs et les oiseaux. Ainsi, la flore spontanée permet de protéger la microfaune et la nidification des oiseaux, mais aussi de diversifier la flore.

Une démarche volontaire et réfléchie

Autre avantage du fauchage tardif : économiser le carburant des tondeuses et redéployer les équipes du service espaces verts sur d'autres missions d'entretien. Cette démarche, réfléchie et volontaire, ne doit donc pas être considérée comme un manque d'entretien de zones laissées à l'abandon mais, au contraire, comme une action en faveur de la biodiversité. La municipalité souhaite en effet, par cette pratique, changer le regard des habitants sur leur commune afin qu'ils la découvrent au naturel, et les sensibiliser à l'importance de la biodiversité.

Dans son jardin, on peut aussi pratiquer cette fauche ou tonte tardive en faveur de la biodiversité. Pour cela évitez de tondre durant le printemps et attendez l'arrivée de l'été idéalement.

PIÉGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Il y a quelques semaines les collectivités ont été saisies par le syndicat des apiculteurs de Vaucluse pour les alerter sur le présence grandissante du frelon asiatique depuis 2/3 ans.

Ce fort développement met en danger le travail des apiculteurs et l'ensemble des pollinisateurs.



**50 pièges sont mis en place ou
en cours d'installation
sur la commune**

Conscients des enjeux, les élus ont décidé de participer à une vaste campagne de piégeage qui va se dérouler sur l'ensemble du département.

C'est ainsi que les élus de la communauté de communes ont décidé d'acquérir des pièges pour leur territoire.

La commune de Gadagne a fait le choix de s'associer à madame et monsieur Ulrich, apiculteurs du village, pour installer ces pièges à des endroits stratégiques et pertinents afin d'assurer un bon maillage du dispositif sur notre territoire.

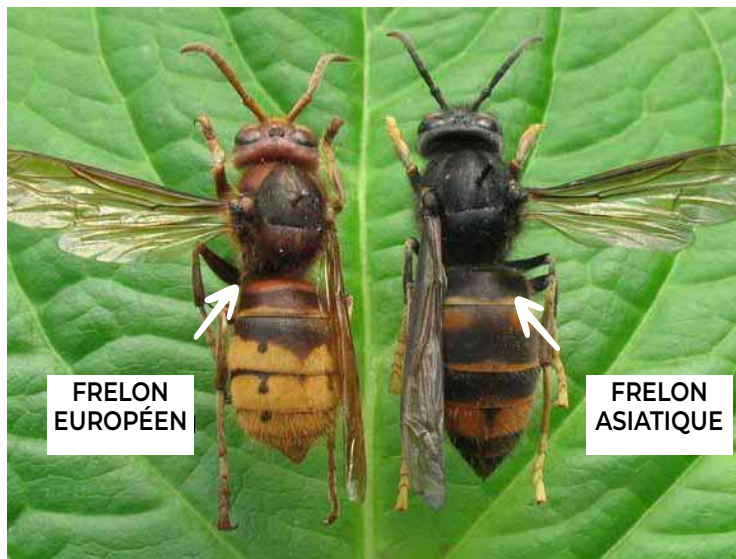
Des particuliers ont été contactés afin qu'ils puissent installer chez eux ces pièges et les entretenir régulièrement.

Les emplacements ont été choisis en raison de leur proximité avec des nids déjà repérés par le passé. En effet, les frelons asiatiques créent, la plupart du temps, de nouveaux habitats à moins de 200 m d'anciens nids.

C'est ainsi qu'une cinquantaine de pièges sont en place ou en cours d'installation sur la commune.

En fonction des résultats, il est possible que nous recherchions par la suite d'autres habitants bénévoles pour accueillir ces pièges. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour vous faire connaître si cela vous intéresse.

N'hésitez pas à informer la mairie si vous découvrez un nouveau nid de frelons.





ET SI ON COVOITURAIT ? BLABLACAR DAILY, L'APPLICATION DE VOS COVOITURAGES

La recette est simple : grâce à la communauté de communes, les conducteurs sont rémunérés et les trajets des passagers sont offerts.

L'application Blablacar Daily propose un service de covoiturage domicile-travail dans le bassin de vie d'Avignon.

Les conducteurs sont rémunérés entre 1€ et 2€ par passager, et les trajets sont gratuits pour ces derniers. Les nouveaux conducteurs peuvent bénéficier d'une prime de 100€ en réalisant 10 covoiturations en 3 mois sur l'application. Les passagers économisent tout en réduisant leur impact environnemental, et l'application les met en relation avec des conducteurs partageant le même itinéraire et horaires.

Toutes les infos sur : <https://www.paysdessorgues.fr/blablacar-daily-la-communaute-de-communes-finance-vos-covoiturations>

Sur la commune, 8 emplacements de parking sont dédiés au covoiturage sur la place du marché aux raisins : une signalétique spécifique a été installée par le Conseil Départemental de Vaucluse pour vous permettre de repérer les places facilement.

BRICOLAGE, JARDIN, JOUETS... ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE FILIÈRE DE RECYCLAGE DANS NOS DÉCHÈTERIES !

Les jouets en plastique (trotteurs, d'extérieurs, véhicules à pédales, toboggan...) et les articles de bricolage et de jardin (caisses à outils, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage, pots de fleurs...) peuvent désormais être déposés avec le mobilier usagé, afin d'être recyclés plutôt qu'incinérés. L'éco-organisme Ecomaison se chargera de leur trouver une seconde vie !

Cette nouvelle filière permet de réduire la quantité de déchets déposés dans la benne encombrants. Les encombrants sont les seuls déchets qui ne sont pas valorisés et dont le traitement coûte le plus cher.

Une filière de recyclage pour tous les articles de la maison

Désormais lorsque les usagers se déplaceront en déchèterie, ils pourront déposer dans la benne mobilier, les meubles mais aussi les articles de bricolage et de jardinage, les jouets et les articles de décoration textile. Pour eux, la benne des encombrants, c'est fini !



La consigne est simple !

Tous ces déchets de plus de 80 cm sont à déposer dans la même benne que le mobilier : matériel de bricolage et l'outillage à main, le matériel destiné à l'aménagement du jardin, les jouets, les jeux de plein air et les tapis.

Pour les articles de moins de 80 cm, des bennes sont accessibles dans nos déchèteries pour déposer les petits jeux et jouets, couettes, oreillers et rideaux, les petits articles de bricolage et jardin. Si vos objets sont en bon état ou peu abîmés, offrez-leur une seconde vie !

Tous les renseignements et consignes sont disponibles en déchèterie et auprès des surveillants.

ECOLE SAINT CHARLES INITIATION AU HANDISPORT



Les élèves de CE et de CM ont bénéficié d'animations sportives sur le thème du handisport : le torball (balle à grelots), le parcours confiance (à l'aveugle) et autres petits jeux qui leur ont beaucoup plu. Cela les a sensibilisés

au handicap et à la réalité de devoir faire travailler les autres parties du corps et ses sens pour évoluer. Ils auront l'occasion de réinvestir ces jeux lors de la journée olympique et paralympique du 16 avril prochain à Cavaillon (grand rassemblement des établissements catholiques du Vaucluse). Les maternelles et les CP vivront aussi leur journée olympique le 14 juin prochain !

VIVE L'ESPRIT OLYMPIQUE !



Les classes de Mme Leclair et de M Moulet du groupe scolaire P. Goujon, se rendront au Thor le vendredi 5 avril pour participer à une journée sportive avec les jeunes Thorois.

Dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique ce sont 300 élèves des classes de CM1, CM2, ULIS, IME et de 5^{ème} du collège qui se retrouveront sur différents ateliers dans l'enceinte du gymnase et des tennis couverts.

CONNAISSEZ-VOUS L'ESPACE PARENTALITÉ DE L'ISLE SUR LA SORGUE?



ZOOM SUR LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Espace de ressources et d'échanges, cette structure labellisée accueille, informe, oriente et accompagne dans le respect de l'anonymat les 11-30 ans au fil des différentes thématiques (scolarité, formation, stage, métier, santé, logement, vie pratique, droit, mobilité internationale, dispositifs de soutien aux projets de jeunes etc).

Accès libre et gratuit.
Deux ordinateurs connectés à Internet à disposition pour vos recherches.

Avec ou sans rendez-vous :
Lundi : 9h-12h et 13h30-17h30
Mardi : 9h-13h30 et 14h30-17h30
Mercredi : 9h-12h et 13h30-18h
Jeudi : 9h-13h30 et 14h30-17h30
Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h

Le Point Information Jeunesse de l'Isle-sur-la-Sorgue, l'espace ressources des 11-30 ans !

Un lieu d'accueil, d'échanges, d'information et de documentation.



Point Information Jeunesse

Rue Carnot 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
☎ 04 90 24 50 19 ✉ pij@islesurlasorgue.fr

NOUVEAU A GADAGNE



ATELIERS CUISINE MAIS PAS QUE !

J'habite depuis peu à Châteauneuf de Gadagne, et je me déplace au domicile de mes clients voyageurs. Je propose des ateliers cuisine du Monde, dans le pays de leur choix, et pour que ce soit un resto éphémère, je porte TOUT : ingrédients, ustensiles et robots pour l'atelier, je mets la table avec ma vaisselle, et en Bonus j'offre un Quiz culturel et touristique sur ce pays. J'ai d'autres thèmes d'ateliers propose également des cohésion, de groupes pour les entreprises.



Mon prénom Laurence:
et ma micro entreprise :
LUDICOFOOD
Je suis à votre disposition
au 06 84 20 57 34

MULTISERVICE MAISON & JARDIN
Services et petits travaux à domicile
Nicolas Carretier à votre disposition
au 06 12 18 15 14



MULTISERVICE MAISON & JARDIN

- | | |
|--|------------------------------------|
| -Aménagements intérieurs / extérieurs (montage meubles, pose luminaires, fixation tringle etc) | -Tonte de la pelouse |
| -Entretien volets / boiseries | -Débroussaillage |
| -Travaux de peinture | -Entretien du jardin et du potager |
| -Aide à la réalisation de projets divers | -Enlèvement des déchets verts |

SERVICES ET PETITS TRAVAUX A DOMICILE

- Enlèvement des encombrants
- Transports et courses divers

Nicolas Carretier - Châteauneuf de Gadagne

06 12 18 15 14

Marliès-lès-Ardignos - Châteauneuf de Gadagne - Caumont - La Thor - Saint Saturne - Jauquerettes

POINT DE COLLECTE DE BOUCHONS



L'association "Une si belle différence" met en place différents points de collecte de bouchons en plastique dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse pour les récupérer. Nous revendons ces bouchons à une usine de recyclage située à Gardanne qui les broie et les refond en plaques qui serviront à la construction de matériel urbain. Le produit de ces ventes est reversé à des familles touchées par le handicap qui ont des besoins spécifiques (matériel, soins, thérapies, séjours de vacances adaptés, équipements de logements...).

Un collecteur est à votre disposition à l'agence postale communale.



RETOUR DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS RETENEZ LA DATE !

Dès mardi 2 avril, de 17h à 19h, rendez-vous sur le marché des producteurs au plateau de Campbeau : venez retrouver les producteurs et fabricants que vous connaissez déjà et que vous appréciez. Fruits, légumes, viandes, fromages, miels et vins vous seront proposés par vos producteurs préférés. De plus, du pain, des desserts, des pizzas et des plats orientaux seront également disponibles pour compléter votre panier.

**INAUGURATION
MARDI 9 AVRIL
À PARTIR DE 17H**



UNE BELLE INITIATIVE À LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP)

Les professionnels de la MSP, médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes... soucieux d'être au plus près de chacun d'entre vous pour améliorer la santé de tous, ont créé un comité des usagers au sein duquel deux personnes, Geneviève Scellier et Martine Nectoux, ont pour mission de recueillir vos besoins et vos suggestions en matière de soins.

Pour cela, une boîte à idées est mise à votre disposition dans la salle d'attente du cabinet médical. Vous pouvez y déposer vos messages.

Ils seront ensuite étudiés par les professionnels de santé et des actions pourront être mises en place au plus près de vos propositions.

Vous avez dès maintenant la possibilité de joindre vos deux représentantes à l'adresse mail suivante : usagers.msp.gadagne@gmail.com

Nous vous invitons donc à participer à cette belle initiative. Vos représentantes sont à votre écoute et sont là pour porter votre parole auprès des professionnels. Merci de ne pas confondre boîte à idées et bureau des plaintes



LA GRANDE FÊTE DES VÉLOROUTES DIMANCHE 14 AVRIL



Les véloroutes départementales seront à la fête ce printemps, avec des défis sportifs sur la ViaRhôna et la véloroute du Calavon avant un grand pique-nique à la mi-journée à l'ancienne gare d'Aubignan-Loriol sur l'itinéraire de la Via Venaissia.

Plus d'info sur : www.vaucluse.fr/nos-territoires/le-vauculuse-se-prend-aux-jeux/la-grande-fete-des-veloroutes

PROGRAMME D'ACTIVITÉ PLATEFORME DES AIDANTS

ATELIER GYM DOUCE

Les lundis de 15h à 16h
Lundi 8, 15 et 22 avril
Salle de bien-être - Isle sur la Sorgue

ATELIER SOPHROLOGIE

Les lundis de 15h à 16h
Lundi 8, 15, 22 et 29 avril
Salle de bien-être - Isle sur la Sorgue

ATELIER DE RELAXATION

Les lundis matin
Les jeudis matin et après-midi
Cycle de 5 séances de relaxation de 45 minutes chacune
(1 par semaine - programmer directement lors de l'inscription) - En individuel
Centre hospitalier Isle sur la Sorgue

GROUPE DE PAROLES DES AIDANTS

Tous les premiers jeudis du mois de 9h30 à 11h30 - A Apt
Places limitées - Inscription indispensable au 04 90 21 36 03 ou par mail à plateforme.repit@hopital-islesursorgue.fr
Plateforme des Aidants - Centre Hospitalier
Place des Frères Brun CS 30002
84808 L'ISLE SUR LA SORGUE



ACCUEIL DE JOUR : DES PLACES DISPONIBLES !

L'Accueil de Jour de l'Isle sur la Sorgue accueille à la journée des personnes de plus de 60 ans, vivant à domicile et présentant des troubles cognitifs (langage, mémoire, désorientation...) pour :

- ➔ Maintenir les capacités restantes et tenter de limiter l'évolution de la maladie.
- ➔ Favoriser l'autonomie afin de préserver le plus longtemps possible le maintien à domicile.
- ➔ Favoriser une vie sociale, rompre l'isolement et renforcer l'estime de soi.
- ➔ Permettre à l'aidant de retrouver du temps libre pour se reposer, souffler, s'occuper de soi.

Du lundi au vendredi de 10h à 16h30
Renseignements au 04 90 21 36 03 ou par mail à : plateforme.repit@hopital-islesursorgue.fr

NOUVEAU

Les transports des résidents peuvent désormais être organisés !
Renseignez-vous auprès des équipes

VELO CLUB LE THOR GADAGNE

UNE SAISON PROMETTEUSE

La saison route a démarré en fanfare pour le VCTG grâce aux performances du coureur U17 N PÉDERSOLI. En effet, ce jeune coureur a gagné trois fois en trois week-ends à Villemur (31), Saint Gilles (30) et Sorgues. De plus, c'est chaque fois avec la manière qu'il s'est imposé en terminant en solitaire. La course de Sorgues était, pour beaucoup de coureurs du club, la reprise de la compétition. En U17, outre le vainqueur, quatre autres pensionnaires du VCTG se placent dans le top 20 et les féminines font 3, 4 et 5. En U15, R PÉDERSOLI termine neuvième et L SALIGNON quatorzième. F BEDON est quant à elle quatrième féminine.



ATELIERS THÉÂTRE QUARTIER LIBRE

SHOW DE PRINTEMPS - DIMANCHE 7 AVRIL 17H30 - SALLE DES PÉNITENTS

Les Ateliers Théâtre QUARTIER LIBRE, animé par Gérard ZACHAYUS, font leur Show de Printemps le dimanche 7 avril.

Avec : Dénia HAMDANI et Loane PHILIBERT ; Nadège DAVID, Irène GARCIA, Esther HENNING, Sabine MICHEL, Françoise PIERANDREI, Magali TAMAYO et Dominique ZUMPANO

Durée approximative de 45 mn suivi d'un partage autour d'un verre de l'amitié. Programmation en cours élaborée à partir de petites saynètes.

A partir de 9 ans - Entrée libre, gratuite et sans réservation

Nous vous attendons nombreux !



TC CAMPBEAU

UN PRINTEMPS CHARGÉ

En ce mois d'avril les activités ne cessent de s'enchaîner au Tennis club. Tout d'abord le Championnat Séniors pour lequel 5 équipes défendent les couleurs du TC CAMPBEAU et surtout espèrent monter de division. Les coupes Vincensini et Bernard VERNHES prennent des couleurs printanières cette année puisque les rencontres débutent mi-avril. Vous pouvez venir voir toutes ces rencontres le dimanche au club ainsi que les matchs du Tournoi Open 2024.

Tournoi par Poules, Open et Vétérans +35 ans, des Animations tous les jeudis soirs durant le tournoi.

Il se terminera le Samedi 27 Avril avec les finales Hommes et Dames, des matchs de qualité et du spectacle garanti ! A bientôt au TC CAMPBEAU



GADAGNE ENVIRONNEMENT

Après l'assemblée générale de février, voici le nouveau Bureau de Gadagne Environnement : MM. Le-Bars Président, Bachimon Trésorier, Jayer Secrétaire. Contact : gadagne.environnement84@orange.fr

L'ACTUALITÉ DE L'ASSOCIATION

Travail avec l'association de chasse, dans le cadre du projet de partage des usages, afin d'informer en amont des battues se déroulant sur la commune.

Participation aux réunions de l'UNADRAC

F. Beaumont y représente l'association. Vous pouvez obtenir les liens des sites de comptage des survols et de mesure des Particules fines sur notre page facebook ou par sur demande par mail.

La conférence sécheresse de 2023 sera rééditée en 2024

Antennes 5G du stade P.Mille : nous participons à la consultation publique pour rappeler le principe de précaution et le moratoire 5G adopté par la commune.

LI BON VIVENT

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Les mercredi 10 et 24 avril : loto.

Nous vous attendons nombreux pour les lotos qui se tiendront à la salle Anfos Tavan (après la médiathèque) dès 14h30. L'ouverture des portes est prévue à 13h45. Nous vous rappelons que le loto est essentiellement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

Du 5 au 9 mai : voyage de 5 jours à Calafell (Espagne). Le départ des cars est prévu à 7h au dépôt des cars Arnaud au Thor donc rendez-vous prévu à 6h30 sur place (covoiturage souhaité).

Mercredi 26 juin : repas champêtre à 12h dans le parc de L'Arbousière suivi d'un loto dans la salle des fêtes attenante dès 15h30. Le prix du repas a été fixé à 25 euros pour les adhérents de l'association et 30 euros pour les non-adhérents (Réservations auprès de Madame Martine Catin).



LA STRADA

LA STRADA FAIT SON CINÉMA EN SALLE DES PÉNITENTS

IL RESTE ENCORE DEMAIN
MERCREDI 10 AVRIL 20H30



Comédie dramatique de Paola Cortellesi avec Paola Cortellesi, Valerio Mastandrea, Romana Maggiora... Italie - 2023 - vostfr

Mariée à Ivano, Delia, vit à Rome dans la seconde moitié des années 40. La ville est alors partagée entre l'espoir né de la Libération et les difficultés matérielles engendrées par la guerre qui vient à peine de s'achever. Face à son mari autoritaire et violent, Delia ne trouve du réconfort qu'auprès de

son amie Marisa avec qui elle partage des moments de légèreté et des confidences intimes. Leur routine morose prend fin au printemps, lorsque toute la famille en émoi s'apprête à célébrer les fiançailles imminentes de leur fille aînée, Marcella. Mais l'arrivée d'une lettre mystérieuse va tout bouleverser et pousser Delia à trouver le courage d'imaginer un avenir meilleur, et pas seulement pour elle-même.

LA NOUVELLE FEMME
VENDREDI 26 AVRIL À 20H30



Drame de Léa Todorov avec Jasmine Trinca, Léila Bekhti, Rafaëlle Sonnevill-Caby... 1h41 - 2023

En 1900, Lili d'Alengy, célèbre courtisane parisienne, a un secret honteux - sa fille Tina, née avec un handicap. Peu disposée à s'occuper d'une enfant qui menace sa carrière, elle décide de quitter Paris pour Rome. Elle y fait la connaissance de Maria Montessori, une femme médecin qui développe une méthode d'apprentissage révolutionnaire pour les enfants qu'on appelle alors

« déficients ». Mais Maria cache elle aussi un secret : un enfant né hors mariage. Ensemble, les deux femmes vont s'entraider pour gagner leur place dans ce monde d'hommes et écrire l'Histoire.

Tarifs : 5.50 euros ou adhérents et moins de 18 ans 4 euros , carte de 10 entrées non limitées dans le temps : 45 euros Pas de CB.

ESCOLO DE FONT - SEGUGNO

DITADO (DICTÉE) EN "LENGO NOSTRO"
SAMEDI 20 AVRIL - 15H - SALLE A. TAVAN

Inscription gratuite sur place à partir de 14 h 30.
Ouvert à tous. 1 bouteille de vin offerte à chaque candidat.
3 niveaux de récompense : débutants - moyens - très confirmés.
Plusieurs prix seront remis dans chaque catégorie.

**À 170 AN, NOUN ,
LOU FELIBRIGE A PANCARO TOUT DI !**
SAMEDI 27 AVRIL - 20 H - SALLE DE L'ARBOUSIÈRE

Conférence proposée par Paulin Reynard, Capoulié du Félibrige, sur les origines, le parcours et l'évolution. Des sujets qui questionnent le Félibrige depuis 170 ans. Depuis sa création par une jeune équipe d'amis, à la création du label " ciéuta Mistralenco" en 2022
Transmission et enseignement de la langue et actualisation du Tresor dóu Felibrige, conjugueur provençal et vidéos sur internet. L'institution s'inscrit dans la modernité du 21^{ème} siècle dans un territoire de 32 départements. Prestation artistique associée : "De la terro à l'estello" de la jeune chanteuse aixoise Alice Marignane. Entrée Gratuite.

ASSOCIATION NÉPAL AVIGNON

UN NOUVEAU SITE INTERNET

L'Association Népal Avignon est très heureuse de vous faire part de la naissance de son nouveau site : associationnepalavignon.com ...et nous nous retrouverons mercredi 12 juin salle « l'Arbousière » pour notre soirée festive de fin d'année. Namasté !

Contact A.Vettoretti 06 73 39 09 47

FOYER RURAL LAÏQUE



VIDE-GRENIER :
DIMANCHE 14 AVRIL
DE 8H À 16H
SALLE DE L'ARBOUSIÈRE

Entrée gratuite-buvette et petite restauration sur place

**REPRÉSENTATION
MUSICALE DE NOS
ÉLÈVES**
LE 15 AVRIL 18H30
SALLE JEAN GARCIN

RANDONNÉES

► **Le 7 avril la Combe de Canaud** (Flassans) - Dén: 640m-17km
Départ à 8h30 du monument aux morts de Gadagne.
N'hésitez pas à nous rejoindre !
Renseignements au 06 51 31 91 16

► **Le 21 avril dans les Calanques**
Circuit de 10 km environ - un court passage un peu délicat !
Précisions auprès de Pascale au 06 27 24 09 12

Vous avez une actualité à diffuser dans le prochain bulletin municipal ? Envoyez vos infos avant le 18 avril à bulletinmunicipalcgdg@gmail.com

COMITE DES FETES

LA FOULÉE DES FÉLIBRES : UN PODIUM 100% GADAGNE

Le comité des fêtes remercie l'ensemble des 120 bénévoles qui a participé à l'organisation de la Foulée 2024 qui a rassemblé plus de 800 participants :
marcheurs : 115 sur 7km- 92 sur 14km - Coureurs enfants : 210 loulous. On se retrouve tous pour l'édition 2025 !

Course 13 km : 244 coureurs

PLACE	TEMPS	NOM	PRÉNOM
1	00:47:35	STUCK	Yoann
2	00:48:32	BOURDET	Maxime
3	00:48:43	AIMADIEU	Emile
20	01:00:09	VIALLE	Cedric
22	01:00:46	BAILET	Christophe
30	01:03:15	SEFFUSATTI	Jeremie
31	01:04:20	ORTOLAN	Pierre
35	01:04:40	MICHEL	Quentin
53	01:08:03	JAWAIN	Jean-Franck
58	01:08:40	BONNET	Alain
61	01:08:58	VADON	Jacques
89	01:12:27	TRIBALLIER	Pauline
106	01:16:18	FERRAGUT	Laurent
118	01:18:00	ROSIER	Hubert
124	01:18:50	BERBECEA	Alexandru
128	01:19:27	BRETON	Melanie
131	01:19:57	ROLLAND	Pascale
137	01:20:35	MALLET	Florian
141	01:21:17	HERLENS	Francine
148	01:21:39	BONNEMAYRE	Corinne
150	01:21:53	POUPART	Thomas
154	01:22:15	FALCHERO	Eric
157	01:23:09	DESCHAMPS	Timothee
164	01:24:42	JONARD	Adrien
169	01:25:06	GOZLAN	Victoria
180	01:26:50	MARATRAT	Geralde
187	01:29:00	VERNET	YOANN
194	01:30:29	FAREZ	DOMINIQUE
201	01:31:49	CEAGLIO	STEPHANE
209	01:34:54	PAPERA	MARYLOU
215	01:39:18	PELLEGRIN	SANDRINE
230	01:50:07	GAUTIER	AMANDINE

Course 5 km : 244 coureurs

PLACE	TEMPS	NOM	PRÉNOM
13	00:20:55	BERTRAND	Quentin
22	00:22:56	SALAT-LEHERPEUR	Titouan
27	00:25:04	CASTANIER	Christophe
32	00:25:59	ACHOUR	Valerie
42	00:27:08	BORG	Vannina
45	00:27:33	RICHARD	Sophie
51	00:28:22	DA-COSTA-GENEVET	Alexi
55	00:28:39	AIMADIEU	Florence
57	00:28:52	BRAAT	Julian
72	00:31:05	VERKYNDEREN	Marlene
79	00:31:43	LEHERPEUR	Claire
85	00:32:23	HENRY	Jean-Philippe
87	00:32:32	JAVEY	Laure
93	00:33:24	COEUR	Valentine
99	00:33:53	MONTOYA	Olivier
103	00:34:23	TROCHUT	Eric
105	00:34:29	BUREL	Didier
107	00:34:49	COEUR	Angelique
113	00:35:31	BOSC	Robert
115	00:35:40	BOSC	Jerome
121	00:36:14	GEREN	Camille
124	00:36:54	TROUVE	Isaac
130	00:37:44	CHARLES	Rene
134	00:38:15	CASTANIER-DECOUARD	Emilie

Bravo à tous pour cette édition, encore une fois, très réussie!



CARAMENTRAN SAMEDI 13 AVRIL 2024

Venez déguisés pour mater le Caramentran, façon Pinata ! Tous les enfants de la commune sont invités à se retrouver accompagnés de leurs parents à 14h30 Place du Félibrige. Suivez nous sur les réseaux : facebook @comité des fêtes, intramuros et le site de la commune.



LE FESTIVAL DE LA SORGUE FAIT PEAU NEUVE

Cette année le Festival de la Sorgue nouvelle formule se déroulera sur un seul week-end celui du 4 et 5 mai. Le Festival de la Sorgue est encore gratuit pour le public sur l'ensemble des 5 communes.

AU PROGRAMME :

SAMEDI 4 MAI

Le Thor : 8h30-13h

Initiation pêche, démonstration Kayak, saynètes, apéritif concert.

L'Isle sur la Sorgue : 14h-18h :

Balade découverte de la Sorgue, pêche d'antan, jeux en bois, goûter.

Châteauneuf de Gadagne - Place du Marché :

18h-20h 30 : Groupe Bobby et Brenda

20h30-24h00 : Groupe Pop Rock : Shame on X

Restauration : Atelier du marché, café du Sénat.

DIMANCHE 5 MAI

Saumane de Vaucluse : 10h-15h

Apéritif de bienvenue, pique-nique champêtre, déambulation musicale.

Fontaine de Vaucluse 17h-20h :

Apéritif concert au parking des vergnes, à proximité des berges de la Sorgue.



ASSOCIATIONS

AKWABA

PROGRAMMATION D'AVRIL



BAN DES ARTS

DU « GRAND PIANO » À L'ARBOUSIÈRE : CHOPIN, SZYMANOWSKI...

7 AVRIL - 16H

SALLE DE L'ARBOUSIÈRE

Gaspard Thomas, à 26 ans, est déjà un futur grand nom du piano. Lauréat de l'Académie Jaroussky, 3^{ème} Prix du Concours Szymanowski, il est déjà venu à Gadagne en mars 2023 en musique de chambre avec Stéphanie Huang (violoncelle). On devait à son talent de l'inviter à nouveau, et en super soliste !



LES MUSICALES DE GADAGNE

Saison 2023-2024

CHOPIN, SZYMANOWSKI



Gaspard THOMAS, piano

le dimanche 7 avril 2024 à 16h

Grande Salle de l'Arbousière

1360 Avenue Voltaire Garcin
Châteauneuf de Gadagne

Réservation : lebandesartsdg@gmail.com
billetweb/musicales-de-gadagne ou 06 07 48 02 96
Places à 18€ (gratuit pour les moins de 18 ans)

MEDIATHEQUE

LE CLIP (CERCLE DES LIVRES PARTAGÉS) MARDI 09 AVRIL DE 18H À 19H

Passionné ? Simple curieux ? Bavard ? En panne d'idée ? Le SelRit et la Médiathèque s'associent pour vous proposer, une fois par mois, un temps de partage de vos lectures, simple et convivial, autour d'une infusion.

Ouvert à tous, à partir de 16 ans. Gratuit, sur réservation

ATELIER NUMÉRIQUE : PRISE EN MAIN DE LA TABLETTE VENDREDI 12 AVRIL DE 13H30 À 15H

Vous souhaitez vous initier à la tablette numérique afin de faciliter son utilisation au quotidien ? Frédérique vous propose de découvrir les fonctionnalités de base pour mieux communiquer, s'informer, se divertir, prendre des photos... La médiathèque vous mettra à disposition un Ipad le temps de l'atelier. *Gratuit, sur inscription.*

ATELIER NUMÉRIQUE : DÉCOUVRIR INTERNET

VENDREDI 19 AVRIL DE 13H30 À 15H

Un atelier pour apprendre à naviguer et rechercher des informations sur le web (débutants). *Gratuit, sur inscription*

SOIRÉE APÉRECRITURE VENDREDI 26 AVRIL À PARTIR DE 18H30 À AKWABA

Une caravane passe...le monde s'égaie. La Médiathèque et Grains de Lire vous proposent de partager des jeux d'écriture et des jeux avec la possibilité de déguster un bon repas et des boissons au bar d'Akwaba.

Tout public - *Gratuit, sur inscription. Repas à 10€ (sur réservation)*

L'HEURE DU CONTE CHAQUE MERCREDI DE 10H15 À 10H45

Histoires drôles, fantastiques ou qui font un peu peur... Les bibliothécaires accueillent les enfants pour partager un doux moment autour du livre. *Entrée libre, dès 3 ans. Gratuit, sur réservation*



A NOTER DANS VOS AGENDAS...

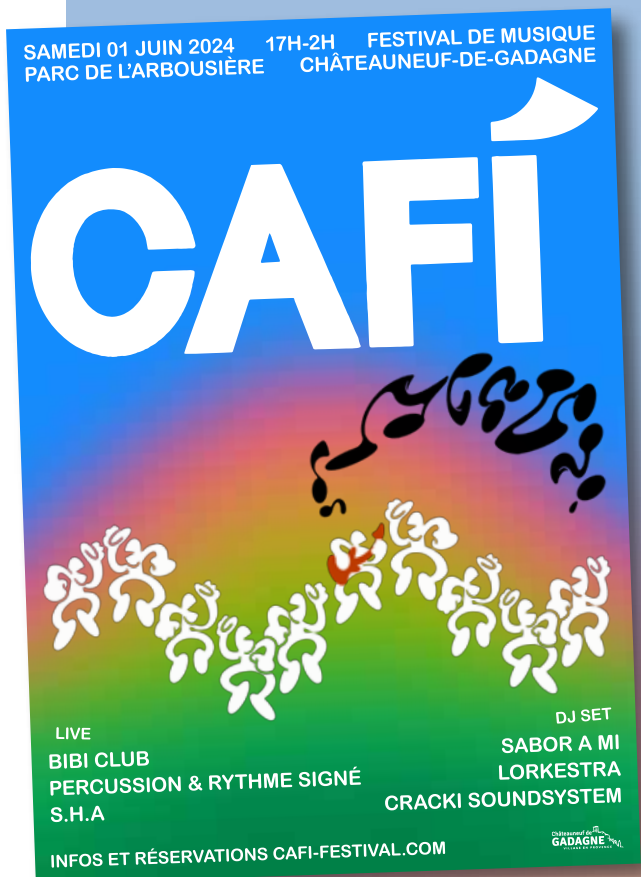
Le vendredi 3 mai à 18h, rendez-vous à la médiathèque pour une soirée toute en musique ! Le DJ Nassim Ulpat vous proposera un quizz « Musiques de films » parsemé d'anecdotes et en plus, il y aura des lots à gagner... *Gratuit, sur inscription*

Fermetures du mois de mai

La médiathèque sera fermée :

- le mercredi 1^{er} mai
- du mercredi 8 mai au samedi 11 mai

ASSOCIATION COLLECTIF CAMPBEAU



UN NOUVEAU FESTIVAL DE MUSIQUE
A GADAGNE : LE CAFI FESTIVAL

SAMEDI 1^{ER} JUIN - PARC DE L'ARBOUSIERE

“

Cafí, mot provençal synonyme de rempli, plein, bondé. On pourrait dire d'un arbre qu'il est cafi de fruits.

C'est avec cette envie de rassembler et de réunir que l'association Campbeau Collectif a imaginé ce tout nouveau festival de musique à taille humaine. Fondé par des ami.e.s d'enfance, originaires pour la plupart de Châteauneuf-de-Gadagne, cet événement a pour but de célébrer en musique l'arrivée de l'été. Ce moment de partage s'écrit comme une fête où l'on pourrait dire : "c'est cafi d'amis" !



La scène prendra vie au pied du château de la Chapelle dans le grand parc de l'Arbousière. Au programme, plusieurs concerts avec des artistes locaux et internationaux. Vous pourrez découvrir la néo soul de S.H.A, jeune artiste marseillaise avec du feu dans la voix.



Il fera chaud avec les rythmes de la DJ mexicaine SABOR A MI, du kiff épique pour faire danser les âmes et les corps. L'école du rythme signé de Marseille viendra en nombre pour s'assurer que le rythme ne quitte pas votre peau, à chaque étape de la soirée.



C'est le DJ marseillais LORKESTRA qui prendra le relais avec une sélection de morceaux percussifs aux influences baile funk, afrobeat ou amapiano. Préparez-vous meilleurs pas de danses !



Tout droit débarqués du Québec, vous retrouverez le duo Indie Rock des BIBI CLUB qui réveillera la forêt de l'Arbousière. Nous sommes parmi les quelques chanceux à les accueillir sur leur tournée française pour nous jouer leur dernier album "Feu de garde".



Enfin, la soirée se clôturera avec les patrons du label Cracki Records, célèbre label de musique parisien. Ils vous offriront une sélection de musiques colorées et positives pour célébrer la tombée de la nuit.

En parallèle de cet événement **Younès Boukil**, fondateur de l'école marseillaise du Rythme signé, **se rendra à l'école Pierre Goujon** pour faire découvrir cette pratique venue d'Argentine aux élèves de **CM1 et CM2**. Le Cafí festival et son équipe souhaite porter **des valeurs de transmission auprès des plus jeunes** et peut-être un peu retourner dans la cour de récréation de leur enfance. Le Cafí festival souhaite également défendre des valeurs d'inclusivité, d'éco-responsabilité et de solidarité auprès de tous les publics.

Vous pourrez déguster une cuisine locale avec plusieurs foodtrucks et vins du terroir.

Rendez-vous le samedi 1 juin 2024, de 17h00 à 2h00 pour profiter de plusieurs concerts live et dj-set dansants et festifs. Nous avons hâte de vous y accueillir !

Suivez notre actualité sur www.cafi-festival.com ou via les réseaux sociaux, sur instagram @cafi.festival et Facebook @cafifestival. La billetterie est ouverte et limitée à 300 places, dépêchez-vous de réserver la vôtre.

| * Cette magnifique affiche a été réalisée par l'illustratrice Camille Potte.

CÉLÉBRATION DU FÉLIBRIGE

Nous fêtons cette année, le 170^{ème} anniversaire de la création du Félibrige, car notre village s'enorgueillit, à juste titre, d'être le Berceau de ce mouvement littéraire né au château de Fontségugne en 1854, et dont le but était de sauvegarder et de promouvoir la langue, la culture et l'identité des pays de langue provençale.

A cette époque où l'on parle le français dans toutes les capitales européennes, la littérature de « langue d'oc » a pris un essor comparable. Poètes et prosateurs du Midi de la France publient leurs œuvres et se rassemblent. Mais ils veulent plus : ils entendent restaurer la langue provençale et en codifier l'orthographe. Ils veulent « une langue épurée, rompant avec le patois, et possédant sa grammaire, son dictionnaire et ses règles de syntaxe ».



C'est pour cela qu'est né le Félibrige

Or, « il se trouva qu'un dimanche fleuri, le 21 mai 1854, sept poètes devaient se rencontrer au castel de Fontségugne » (F. Mistral) : Paul Giéra, propriétaire du château, Roumanille, Aubanel, Mathieu, Brunet, le paysan Anfos Tavan, et Frédéric Mistral vont décider, pour tirer notre idiome de l'abandon où il gisait depuis que les classes dirigeantes l'avaient, hélas, réduit à la domesticité, de faire alors bande à part, et prenant le but en main (allusion au jeu de boules), de le jeter où ils voulaient.

Pourquoi Fontségugne ?

A Fontségugne, l'accueil des Giéra était des plus chaleureux. On pouvait loger les poètes pour de brefs séjours. Mais Fontségugne était aussi un lieu clos, un refuge, à l'écart des délations possibles menaçant un groupe de « régionalistes ». Là, on pouvait à loisir rêver d'une Provence idéale qui recouvrerait, avec sa langue, ses franchises d'antan, dans cette France qu'on ne cessait pour autant de respecter et d'aimer en tant que patrie.

D'où vient ce nom de Félibrige ?

Lors de la réunion, les participants cherchèrent un nom à leur groupe de rénovateurs. Mistral raconte que, refusant celui de troubadour ou de trouvère, ils adoptèrent celui qu'il avait entendu citer dans un vieux cantique : à propos de la vie de Jésus, il y était question de la discussion avec les Grands Prêtres du Temple, les sept félibres de la loi. L'origine de ce nom « félibre » est inconnue, mais les poètes y virent les vocables « Fe » (foi) et « Libre » (liberté) et l'adoptèrent, en le déclinant dans tous les mots nécessaires à l'expression de leur action. Le « Félibrige » devint le nom de leur association dont les statuts furent déposés en 1876.

Les statuts fixent son but : « Le Félibrige est établi pour rassembler et soutenir la volonté de ceux qui veulent sauver la langue, protéger tout ce qui constitue l'identité nationale des terres d'oc, et retrouver ses libertés ancestrales ».

A l'issue de la discussion, la décision fut prise d'éditer, sous forme d'almanach, un petit recueil annuel qui serait « le fanion de notre poésie, l'étendard de notre idée, le trait d'union entre félibres, la communication entre le Félibrige et le peuple ». L'Armana Prouvençau continue toujours à être publié depuis lors.



Les célébrations du Félibrige

Notre village n'a jamais manqué de célébrer les grandes dates anniversaire de sa création. Ainsi en 1904, fut célébrée à Fontségugne la fête de son cinquantième Anfos Tavan y rendit compte des circonstances de la réunion à laquelle il avait participé.

En 1954, pour le centenaire, sur Campbeau, ce furent des festivités mémorables, avec des gardians à cheval et bien d'autres manifestations populaires.

Enfin, en 2004, le 150^e anniversaire du Félibrige, a été fêté de nouveau au Château de Fontségugne.

CELEBRACIOUN DÓU FELIBRIGE

Festejaram aquest an lou 170^e anniversàri de la creacioun dóu Felibrige, dóumaci noste vilage s'enourguís, emé resoun, d'èstre lou Brès d'aquéu mouvamen literàri nascu au castèu de Font-Segugno en 1854 e que sa toco èro de sauva e de proumòure la lengo, la culturo e l'identita di país de lengo prouvençalo.

A-n-aquelo epoco ounte se parlo lou franchimand dins touti li capitalo éuropenco, la literaturo de « lengo d'o » a près un vanc coumparadis. Pouèto e prousatour dóu Miejour de la Franço publicon sis obro e se s'agroumelon. Mai n'en volon mai : entendon restaura la lengo prouvençalo e en coudifica l'ourtoügrafi. Volon « uno lengo espurgado, roumpre emé lou patoues, e aguènt sa gramatico, soun diciounàri e si normo de sintassi ».

Es pèr acò qu'es nascu lou Felibrige

Mai, « se capitè qu'un dimenche flouri, lou 21 de mai 1854, sèt pouèto devièn se rescountra au castel de Font-Segugno » (F. Mistral) : Pau Giera, proupietàri dóu castèu, Roumanille, Aubanel, Mathieu, Brunet, lou païsan Anfos Tavan, e Frederi Mistral van decida, pèr tira noste idioma de l'abandoun ounte il jaisé despièi que li classo diregènt l'avien, ai las, reducho à la doumestiquesso, de faire alor bando soulet, e prenènt lou le en man (alusoun au jo de boco), de lou manda ounte voulien.

Perqué Font-Segugno ?

A Font-Segugno, l'acuiènço di Giera èro di mai calourènto. Se poudié louja li pouèto pèr de courtet sejour. Mai Font-Segugno èro tambèn un liò claus, un refuge, à l'escart di denóuncio poussible amenaçant un group de « régiounalisto ». Aqù, se poudié à lesé pantaia d'uno Prouvenço idéalò que recoubrarié, emé sa lengo, si franquesso d'à passa tèms, dins aquèlo Franço que se decessavo pas tant coume de respeta e d'ama coume patrio.

D'ounte vèn aquéu noum de Felibrige ?

A l'acamp, li participant cercaron un noum à soun group de renouvaire. Mistral racounto que, refusant aquélo de troubadou o de troubaire, adoutèron aquélo qu'avié ausi cita dins un vièi cantico : à prepaus de la vido de Jèsus, i'èro questioun de la discussioun emé li Grand Capelan dóu Tèmplo, li sèt felibre de la lèi. L'ourigino d'aquéu noum « felibre » es incouneigudo, mai li pouèto i veguèron li voucable « Fe » e « Libre » e l'adoutèron, en lou declinant dins touti li mot necessari à l'espressioun de soun acioun. Lou « Felibrige » devingué lou noum de soun assouciacioun que sis estatut fuguèron depausa en 1876.

Lis estatut fisson soun but : « Lou Felibrige es establi pèr rassèmbra e sousteni la voulounta d'aquéli que volon sauva la lengo, apara tout ço que coustituis l'identita naciounalo di terro d'oc, e retrouba si liberta que vèn dis àvi ».

A l'eissido de la discussioun, la decisioun fugué preso d'edita, souto formo d'armana, un pichot recuei annau que sarié « lou drapelet de nosto pouèsio, l'estendard de noste idèio, lou tra d'unioun entre felibre, la coumunicacioun entre lou Felibrige e lou pople ». L'Armana Prouvençau continuo toujour à estre publica despièi alors.



Li celebracioun dóu Felibrige

Noste vilage a jamai manca de celebra li grando dato anniversàri de sa creacioun. Ansin en 1904, fugué celebra à Font-Segugno la fèsto de soun cinquantenàri. Anfos Tavan i rendié comte di circoustànci de l'acamp à-n-aquelo avié participa.

En 1954, pèr lou centenàri, à Cancabèu, fuguèron de festivita memourable, emé de gardian à chivau e forço autre manifestacioun pouplàri.

A la perfin, en 2004, lou 150^e anniversàri dóu Felibrige, es esta tourna mai festeja au Castèu de Font-Segugno.

Redacioun e reviraduro d'Alphonse Cangélosi

Séance du 11 décembre 2023

Modification du budget "Site de la Chapelle"

Pour permettre la paye de décembre, il convient d'ajouter 5 000 € au chapitre 12 en fonctionnement, de diminuer le virement de 5 000 €, et de réduire en conséquence de 5 000 € l'équilibre de la section d'investissement.

Convention de partenariat avec la commune du Thor – semaine Olympique 2023

Dans le cadre de cette manifestation, la commune participe financièrement à l'attribution de « goodies » pour les élèves de l'école Pierre Goujon qui ont participé. Pour permettre le remboursement à la commune du Thor, le Conseil Municipal approuve une convention.

Délibération modificative n° 2 - Budget Ville

Suite à la consultation pour l'aménagement de la route du Thor, le Conseil Municipal abonde l'opération « voirie » pour permettre l'engagement du marché avant le 31/12 (+ 28 000 € sur cette opération en dépenses d'investissement, couverts en recettes par +13 740 € en augmentation du virement et +14260 € de fonds de concours de la CCPSMV). Par ailleurs, en dépenses de fonctionnement le conseil ajoute +6000 € pour couvrir les derniers salaires de décembre et retranche -6 000€ sur la ligne « indemnités d'élus » et -13 740€ au chapitre 11 pour les économies d'énergie réalisées.

Demande d'attribution à la CCPSMV du fonds de concours tourisme

Le conseil municipal sollicite l'attribution du fonds de concours tourisme de 14 260 € pour le projet d'aménagement de la route du Thor. Le nouveau plan de financement est le suivant :

- Coût des travaux (HT) : 444 982,50 €
- Fonds CCPSMV investissement : 115 000 €
- Fonds CCPSMV tourisme : 14 260 €
- DETR (Etat) : 102 142,60 €
- Autofinancement : 213 579,90 €

Modification du tableau des effectifs

Un agent des services administratifs réunit les conditions réglementaires pour son avancement de grade, assure des missions correspondant à ce grade et donne satisfaction. Il est créé un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Convention avec le CDG84 pour la médiation préalable obligatoire

La médiation est un mode amiable de résolution des différends entre un salarié et son employeur. Dans la fonction publique, la médiation préalable est devenue obligatoire par la loi n° 2021-1729 et le décret du 25/3/2022. Le Conseil Municipal décide de solliciter le centre de gestion 84 pour sa mise en œuvre, d'approuver la convention d'adhésion à ce dispositif du CDG84, inclus dans la cotisation annuelle de la commune à cet organisme.

Convention avec le Padel pour la mise à disposition de la parcelle BD 277 et la servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée BD 279

Comme prévu dans le bail à construction approuvé par le conseil municipal le 22/2/2021, le Padel va devenir propriétaire de la parcelle cadastrée BD276. Il convient dans ce contexte de définir les conditions d'utilisation de la parcelle mitoyenne BD277 qui reste communale et que le Padel utilisera comme parking. La convention de mise à disposition est approuvée par le conseil municipal. Est également approuvée une servitude de passage et de tréfonds d'une largeur de 3 m sur la parcelle BD 279 qui figurera dans l'acte de vente de la parcelle BD 276. Il appartiendra au Padel d'assurer l'entretien de ce passage.

Contrat entre l'éco-organisme ALCOME et la commune

Alcome est un nouvel éco-organisme en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de produits de tabac. Dans le cadre de ses objectifs la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, les communes peuvent contractualiser avec Alcome et bénéficier dans ce cadre :

- d'un soutien financier de 0,50 € par habitant
- de la fourniture de dispositifs ciblés (cendriers, supports de sensibilisation)
- de la collecte des mégots

En contrepartie la commune s'engage à :

- réaliser un état des lieux
- déployer un plan de communication
- élaborer des mesures spécifiques dans son règlement de police municipale
- produire un bilan communal annuel

Le Conseil Municipal approuve la convention avec ALCOME.

Convention avec la CCPSMV pour la fourniture des repas à la crèche et au jardin d'enfants par la cantine de l'école P. Goujon

La convention actuelle arrivant à terme le 31 décembre, le conseil municipal approuve la convention jointe à l'ordre du jour, conclue pour un an, sans changement des dispositions de la précédente (coût du repas inchangé) dans l'attente de la mise en service de la nouvelle crèche.

Servitude au bénéfice d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées AO 191 et AO 190

Une convention a été conclue en 2018 pour cette servitude. Un acte notarié doit être signé ; pour permettre la signature de cet acte le conseil municipal approuve la constitution de cette servitude pour une canalisation de 42 ml sous le domaine privé de la commune.

Convention de gestion d'une aire de covoiturage labellisée par le Département

Le Département s'est engagé pour la facilitation des mobilités durables avec un schéma de développement du covoiturage et en particulier un maillage d'espaces dédiés au covoiturage.

La commune souhaite contribuer à la démarche engagée par le Département en identifiant, aménageant et signalant des emplacements de stationnement propices à la pratique du covoiturage.

L'aire de covoiturage sera située Place du marché et comportera 8 places.

Le Conseil Municipal approuve la convention permettant cette opération.

En questions diverses, ont été abordées :

aménagements de la route du Thor, travaux SNCF à venir en 2024/2025, travaux « assainissement » en cours et à venir, travaux sur l'éclairage public, obligations légales de débroussaillage, tarifs de cantines, Dialogue Territorial, travaux de la crèche, étude photovoltaïque de la CCPSMV, gestion des bio-déchets par la CCPSMV, Plan de Prévention de l'Atmosphère, création de la SPL TRI RHODANIEN, travail de la DDT sur le PPRI, départ de la maison de retraite, Contrat Territoire Lecture, rénovation de la porte de l'horloge, réhabilitation des oratoires, retour sur le repas de l'Age d'Or, point sur les festivités, installation du Conseil Municipal des Enfants.



Séance du 15 janvier 2024

Modification n°3 du PLU relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU secteur «Moulin Rouge» - Bilan de la concertation

L'objectif de cette procédure est d'ouvrir à l'urbanisation la zone 3AU au lieu-dit « Moulin-Rouge » à vocation d'activités économiques.

La concertation, décidée par une délibération du conseil municipal du 30/01/2023, s'est déroulée du 18/10/2023 au 15/12/2023.

Trois observations ont été apposées sur le registre, une trentaine de personnes présentes à la réunion publique du 28/11/23 ont soulevé des questions sur les conséquences du projet pour la circulation, sur le type d'activités attendues, sur le périmètre de la zone, sur le photovoltaïque, etc.. Les réponses apportées à toutes les observations sont regroupées dans le document « bilan de la concertation » approuvé par le Conseil Municipal et consultable sur le site internet de la commune.

Convention de location de terrain avec SFR pour l'implantation d'installations de communications électroniques sur la parcelle AP 124

Il est envisagé de louer un emplacement de 22m² situé dans l'emprise du stade Paul Mille, 75 avenue Voltaire Garcin, destiné à accueillir des installations de communications électroniques composées des équipements suivants :

- un pylône d'une hauteur de 25m environ, supportant diverses antennes
- un local technique

Le loyer annuel serait fixé à 9 000 €. Le bail serait de 12 ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de 6 ans. Le projet de convention est approuvé par le Conseil Municipal

Convention de location de terrain avec Free pour l'implantation d'installations de communications électroniques sur la parcelle AP 124

Il est envisagé de louer un emplacement de 21m² situé dans l'emprise du stade Paul Mille, 75 avenue Voltaire Garcin, destiné à accueillir des installations de communications électroniques composées des équipements suivants :

- un pylône d'une hauteur de 25m environ « faux cyprès », supportant diverses antennes
- un local technique

Le loyer annuel serait fixé à 6 500 €. Le bail serait de 12 ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de 6 ans. Le projet

de convention est approuvé par le Conseil Municipal.

Poste de responsable de la médiathèque

La précédente responsable de la médiathèque ayant réussi un concours de catégorie A, la commune l'avait remplacée, pendant son année de détachement pour stage, en recrutant une contractuelle sur la base de l'article L 332-13 du Code de la Fonction Publique. Le contrat se termine le 29 février 2024. Afin de garantir la continuité de service, et dans la mesure où l'agent en place a donné toute satisfaction, le conseil municipal autorise que ce poste soit occupé par un contractuel conformément à l'article L332-14 du code de la fonction publique.

Zones d'accélération des énergies renouvelables - modalités de concertation

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10/3/23 fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au cœur du dispositif. Elle prévoit que les communes puissent définir, après concertation publique, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi les modalités de cette concertation du public : Cette concertation durera 3 semaines, le dossier de concertation préalable pourra être consulté :

- Sur le site internet de la commune
- Sur support papier, accompagné du registre de concertation à la Mairie,

Le dossier de concertation sera composé des pièces suivantes :

- La délibération fixant les modalités de concertation
- Une notice explicative
- Des cartes de zonage d'EnR

Pendant la concertation, les observations et propositions pourront être transmises par courriel électronique, ou par courrier postal

Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget

Avant le vote du budget l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente après délibération. Le conseil municipal autorise la dépense suivante : 2 500 € sur l'opération voirie, pour la réparation du portail du cimetière de la Traverse

En questions diverses, ont été abordées :

places en centre de loisirs, travail du Syndicat Forestier sur les obligations légales de

débroussaillage, périmètre « Chiens en laisse », travaux de la route du Thor, Avancement du chantier de la crèche et autres travaux divers, visite de la Secrétaire Générale et du SEV pour le programme LED, gestion des bio déchets, démographie de la commune, Plan de Prévention du Risque Inondation, rénovation de la porte de l'horloge.

Séance du 26 février 2024

Autorisation d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget

Avant le vote du budget l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente après délibération. Le conseil municipal autorise les dépenses suivantes :

- 15 700 € sur l'opération « bâtiments » pour les spots de l'Arbousière et les relevés archéologiques et MOE porte de l'horloge
- 9 650 € sur l'opération « place du Félibrige » pour grille caillebotis et portique gabarit
- 5 000 € sur l'opération « PLU » pour annonces et reprographie
- 2 000 € sur l'opération voirie, pour la réparation du pluvial du parking des écoles

Création de poste pour le site de la Chapelle

Dans le cadre de la saison à venir, le directeur du site a besoin d'un emploi de 28 heures hebdomadaires du 1/4/2024 au 31/10/2024. Le Conseil approuve la création de ce poste saisonnier.

Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent qui réunit les conditions réglementaires, dont les missions correspondent au grade d'avancement, et qui donne entière satisfaction, le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service « bâtiment-voirie ».

En questions diverses, ont été abordées :

projets d'antennes de téléphonie mobile, travaux route du Thor, réunion publique OLD, point budget, entretien des terrains Stade P. Molland, jardins partagés, label "Terre de jeux 2024".

PAROISSE : UNE FOULÉE BÉNIE !



En ce dimanche 17 mars, le père Gabriel a participé à la Foulée des Félibres en bénissant le départ des coureurs et des marcheurs, et en portant tous les participants dans ses prières durant la messe dominicale qui a suivi.

UN "AU REVOIR" À LA DOYENNE DU VILLAGE



Mme Marthe Laurent, notre doyenne, venait tout juste de fêter ses 104 ans, elle s'est éteinte le 3 février, à son domicile.

Marthe a vécu dans sa maison, dans son village, jusqu'au dernier jour. Elle a été accompagnée par une équipe d'infirmières et d'aides-soignantes bienveillantes, mais aussi par ses trois enfants qui ont veillé sur elle quotidiennement.

Nous nous souviendrons de sa gentillesse, de sa simplicité et de son éternel sourire qui auront traversé les siècles. Elle rejoint ainsi son époux Louis dans sa dernière demeure. Nous adressons toutes nos condoléances à la famille.

NUMÉROS UTILES

Mairie 04 90 22 41 10

Pharmacie de garde
Resogarde 3237

Médecins MSP :
04 90 22 36 37

Médecins de garde 15

Cabinets Infirmier(e)s

► **Bouck Emilie**
06 21 51 53 12

► **Demeure-Laurent Sylvie**
04 90 22 50 97
06 12 13 62 36

► **Lanzalavi-Carlet Sylvie**
06 84 53 62 22

► **Putti - Aymard Fanny**
06 29 35 63 18

► **Gueit Coline**
06 68 72 36 70

► **Ferriz Aurélie**
Fauconnier Jocelyn
06 27 39 81 62

► **Beziat Stéphane**
Haouir Chloé
07 68 75 75 81
06 79 51 27 20

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié
05 63 54 20 20

Electricité
0 810 33 35 84

Gaz
0 810 89 39 00

Centre Antipoison
05 61 77 74 47

NAISSANCES

SERRA Mélio	03 février
CAPUTO Alessio	03 février
GIRARD Anaë	11 février
ORIANO Mathilde	07 mars

MARIAGES

MARION Eric et MIGNOT Blandine	09 mars
--------------------------------	---------

UNE PENSÉE

BONLEU Philippe	01 janvier
ERIZÉ Daniele Epouse BONNOT	07 janvier
CLERMONT Hervé	14 janvier
CHASSILLAN Simon	01 février
MONNIER Marthe Vve LAURENT	03 février
SAËS Sophie	09 février
ROBIN Patrick	24 février
CACERES René	28 février

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se tiendra le 08 avril à 18h30
Salle du Conseil en mairie.

Les conseils sont retransmis en direct sur la page facebook de la mairie :
#Châteauneuf de Gadagne.

